



**Union Africaine**

# **Vision du Régime Minier de l'Afrique**

**Fevrier 2009**





# **Vision du Régime Minier de l'Afrique**

**Fevrier 2009**



## Table des Matières

<b>Vision du Régime Minier de l’Afrique</b> : .....	<b>v</b>
<b>I-INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>II-HISTORIQUE</b> .....	<b>2</b>
Exploitation des Ressources Naturelles : clé du développement de l’Afrique .....	2
L’expansion actuelle des produits de base: une mine d’opportunités et de profits à long terme pour l’Afrique .....	7
Un secteur minier en pleine croissance: instrument historique de progrès en Afrique	11
<b>III-POURQUOI UNE VISION DU REGIME MINIER EN AFRIQUE ?</b> .....	<b>14</b>
1. Le niveau et la qualité des données potentielles des ressources: .....	17
2. Capacité de négociation des contrats: .....	19
3. Développement des ressources africaines en cours et capacité de gestion: .....	20
4. Améliorer la capacité de gestion des ressources minières: .....	25
5. Résoudre les problèmes infrastructurels en Afrique .....	29
<b>V-CADRE D’ACTION</b> .....	<b>30</b>
<b>VI. PERSPECTIVES</b> .....	<b>38</b>
<b>Annexe 1: Initiatives dans la recherche de nouveaux contrats sociaux dans le domaine minier</b> .....	<b>40</b>
<b>Annexe 2: Couloirs de développement africains (DCs)</b> .....	<b>46</b>



**Vision du Régime Minier de l’Afrique:  
“Exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d’une  
large croissance durable et d’un développement socio-économique”**

Cette vision commune présente:

- Un secteur minier africain fondé sur la connaissance, catalyseur et contribuant à une large croissance et au développement qui s’intègre pleinement à un marché africain commun à travers:

Interdépendance en aval dans l’enrichissement des minerais et la production;

- Interdépendance en amont des biens d’équipement miniers, des consommables et des industries de services;
  - Interdépendance médiane dans le domaine des infrastructures (énergie, logistiques, communications, eau) et du développement des compétences et des technologies (HRD et R&D);
  - Partenariats mutuellement bénéfiques entre l’Etat, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d’autres acteurs ; et
  - Une connaissance exhaustive du patrimoine minier.
- 
- Un secteur minier durable et bien régi qui produit effectivement et génère des rentes sur les ressources, qui est sûr, sain, tient compte des aspects genre et ethnie, de l’environnement, qui est socialement responsable et est apprécié des communautés environnantes ;
  - Un secteur minier qui fait partie intégrante d’une économie africaine globalement diversifiée, dynamique et compétitive sur le plan industriel;
  - Un secteur minier qui a permis de créer des infrastructures à travers la maximisation de son interdépendance économique propulsive aux niveaux local et régional ;
  - Un secteur minier qui optimise et contient d’énormes ressources minières finies, qui est diversifié, intégrant des métaux industriels de moindre valeur commerciale à grande et à petite échelle ; et
  - Un secteur minier qui est un acteur clé dans les marchés compétitifs et dynamiques des produits de base à l’échelle continentale et internationale.



## **I. INTRODUCTION**

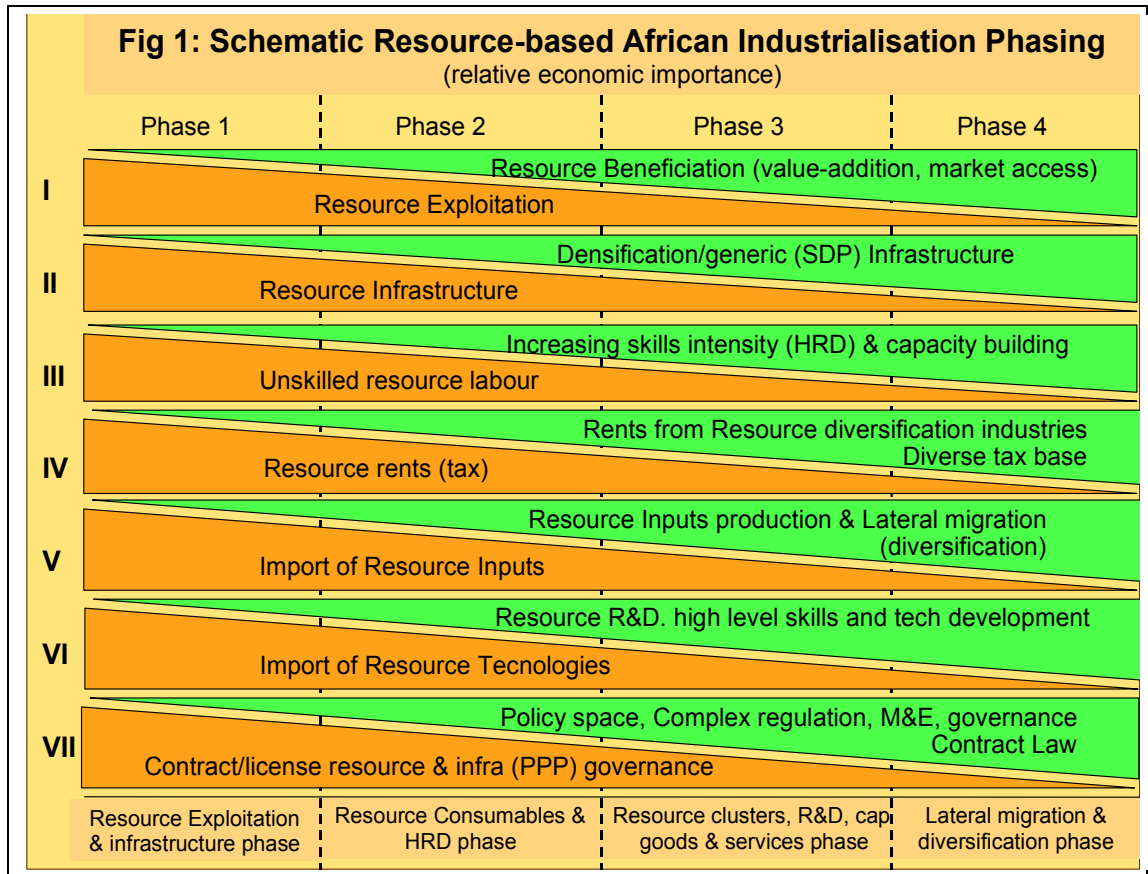
La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a tenu une réunion du 20 au 22 août 2008 du groupe technique d'experts en vue d'élaborer la nouvelle Vision du Régime Minier de l'Afrique en 2050 en préparation de la Première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Développement des Ressources Minières.

Le Groupe Technique d'Experts mis en place conjointement par l'Union africaine (UA) et la CEA compte notamment des représentants du Partenariat Minier Africain (le forum intergouvernemental des ministres africains chargés des mines), la Banque africaine de Développement (BAD), la CNUCED et l'ONUDI.

La Vision du Régime Minier de l'Afrique en 2050 est le résultat de nombreuses initiatives et d'efforts aux niveaux sous régional, continental et mondial visant à élaborer des cadres réglementaires de politiques afin de maximiser les produits issus de l'exploitation des ressources minières. On peut citer entre autres la Déclaration de Politique de Johannesburg ainsi que le Plan de Mise en Œuvre (le chapitre 42 et les alinéas f et g du chapitre 62 relatifs au Développement Durable en Afrique), du Sommet Mondial sur le Développement Durable, la Vision de Yaoundé sur l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, le Partenariat Minier Africain sur la Charte de Développement Durable et le Cadre de Politique Minière, le Cadre SADC de Mise en œuvre de l'Harmonisation des Politiques Minières, les Normes, les Cadres Législatifs et Régulateurs, la Politique Minière Commune de l'UEMOA et le Code Minier Communautaire, le Rapport Sommaire « Big Table » de 2007 sur la « Gestion des Ressources Naturelles Minières de l'Afrique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » qui a fait l'objet d'une réunion organisée conjointement par la CEA et la BAD, les travaux du Groupe de Travail International chargé de la Révision des Régimes Miniers d'Afrique. L'annexe 1 présente une liste de toutes les initiatives prises dans le cadre du processus d'élaboration de la Vision du Régime Minier de l'Afrique.

La Mise en œuvre de la vision sera faite progressivement et tiendra compte du contexte local et de la spécificité.





## II. HISTORIQUE

### ***Exploitation des Ressources Naturelles : clé du développement de l'Afrique***

L'Afrique est le plus grand producteur de nombreuses ressources minières dans le monde ainsi que d'autres ressources importantes mais l'Afrique souffre encore gravement d'un manque de cartographie géologique qui pourrait révéler un potentiel encore plus grand de ressources. Malheureusement, la majorité des minerais en Afrique sont exportés sous la forme de minerais concentrés ou métalliques sans véritable valeur ajoutée. Il existe par conséquent un important potentiel en matière d'enrichissement de minerais. L'Afrique renferme également de nombreuses ressources connues sous le nom de carburants fossiles (pétrole, gaz et charbon) et un vaste potentiel de biomasse et de biocarburants (éthanol, biodiésel) notamment dans les tropiques. En outre, l'Afrique a un énorme potentiel hydroélectrique (Inga 45GW et la Rivière Congo 200GW) ainsi qu'un grand potentiel géothermique inévalué le long de la Grande Vallée africaine du Rift.

Mineral	Production	Rank	Reserves	Rank
PGMs*	54%	1	60+%	1
Phosphate	27%	1	66%	1
Gold	20%	1	42%	1
Chromium	40%	1	44%	1
Manganese	28%	2	82%	1
Vanadium	51%	1	95%	1
Cobalt	18%	1	55+%	1
Diamonds	78%	1	88%	1
Aluminium	4%	7	45%	1

*Also Ti (20%), U (20%), Fe (17%), Cu (13%), etc.*  
 \*PGMs: Platinum Group Minerals

L'urgence de l'industrialisation de l'Afrique est reconnue de par le monde. La transformation de nos économies est une composante essentielle de toute stratégie à long terme en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique, la croissance et le développement durables ainsi que d'éradiquer la pauvreté à travers le continent. Le problème essentiel réside toutefois dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies d'industrialisation efficaces reposant sur les atouts uniques de notre continent plutôt que dans l'émulation de stratégies qui auraient pu être efficaces sous d'autres cieux. Une stratégie d'industrialisation et de développement de l'Afrique fondée sur ses ressources doit reposer sur l'utilisation des énormes ressources de l'Afrique afin de booster un développement industriel diversifié comme dans le cas des succès enregistrés dans la mise en œuvre de plusieurs anciennes économies du monde développé telles la Finlande, la Suède, l'Allemagne (particulièrement dans la région de Ruhr) , aux Etats Unis il ya plus d'un siècle et dans une certaine mesure dans les pays à revenu moyen que sont la Malaisie, le Brésil et l'Afrique du Sud.

Les stratégies de développement et d'industrialisation basées sur les ressources ne sont pas un nouveauté. La vision selon laquelle les ressources minières pourraient stimuler la modernisation de l'Afrique transparaît dans de nombreux plans et stratégies de développement en Afrique aux niveaux national et régional (par exemple le Plan d'Action de Lagos, le Programme Sectoriel Minier de la SADC, le Chapitre Minier du NEPAD, et plus récemment le Partenariat Minier Africain). Toutefois, la majorité de ces plans et stratégies visent à élaborer des projets ambitieux et grandioses (exemples des usines de fer et d'acier d'Ajaokuta au Nigeria) conçus dans un esprit de « boîte minière » très étroite. Nombre de ces projets étaient de gros consommateurs de capitaux et dépendaient d'intrants étrangers ; ils ont pour la plupart échoué car ils étaient inefficaces et peu durables étant donné le faible niveau des infrastructures de développement, des

impératifs du marché et du manque de connaissance dont souffraient les pays bénéficiaires.

L'expérience de développement et d'industrialisation reposant sur les ressources dans les pays Nordiques révèle que la durabilité et le succès de cette stratégie dépendent de facteurs favorables externes et internes telles les ressources naturelles ainsi que des actions anticipées et délibérées des principales parties prenantes notamment les gouvernements. Ces actions sont particulièrement nécessaires et servent à:

- Faciliter et favoriser le développement des ressources humaines et l'acquisition de compétences de pair avec le développement d'agglomérations technologiques de ressources à travers la facilitation de la recherche et du développement (R&D) et la mise sur pied de réseaux de connaissance et de segments dont des universitaires, des industries, le gouvernement et d'autres acteurs;
- Mettre en place des infrastructures d'appui notamment des routes, des projets énergétiques et hydrauliques et ainsi que des réseaux de télécommunications ;
- Encourager l'établissement d'une masse cruciale d'acteurs industriels clé similaires, secondaires, interdépendants et associés qui collaborent et compétissent à l'effet d'améliorer le facteur initial d'avantages, stimulant la compétence, l'innovation et la diversification;
- Promouvoir l'enrichissement au niveau local et la valeur ajoutée des minerais afin d'obtenir la matière première pour la production industrielle;
- Etablir une base industrielle au travers de la corrélation en amont et en aval;
- Encourager et soutenir les petites et moyennes entreprises afin de les intégrer à la chaîne de production ;
- Accroître la confiance et la participation du secteur privé ;
- Créer des marchés incitatifs nécessaires de capitaux et de produits de base ;
- Faciliter la recherche et le développement (R&D) et mettre sur pied des réseaux et des segments de connaissance avec des universitaires, des industries, le gouvernement et d'autres intervenants ; et
- Exploiter le Partenariat potentiel Privé Public (PPP).

L'innovation permanente et le développement des ressources humaines sont déterminants dans la réduction de la dépendance de l'apport du facteur initial (ressources naturelles) dans la construction et le soutien d'une économie enracinée localement, compétitive et diversifiée. Par contre, quand il n'ya pas assez de capitaux humains, physiques et institutionnels de connaissance ainsi que des limites en matière de gouvernance, des systèmes d'innovation insuffisants, un faible taux de sensibilisation économique et de progrès, un manque d'organisation des affaires, il est impossible de transformer l'apport du facteur initial en une plate-forme de construction de segments réussis et d'économies diversifiées.

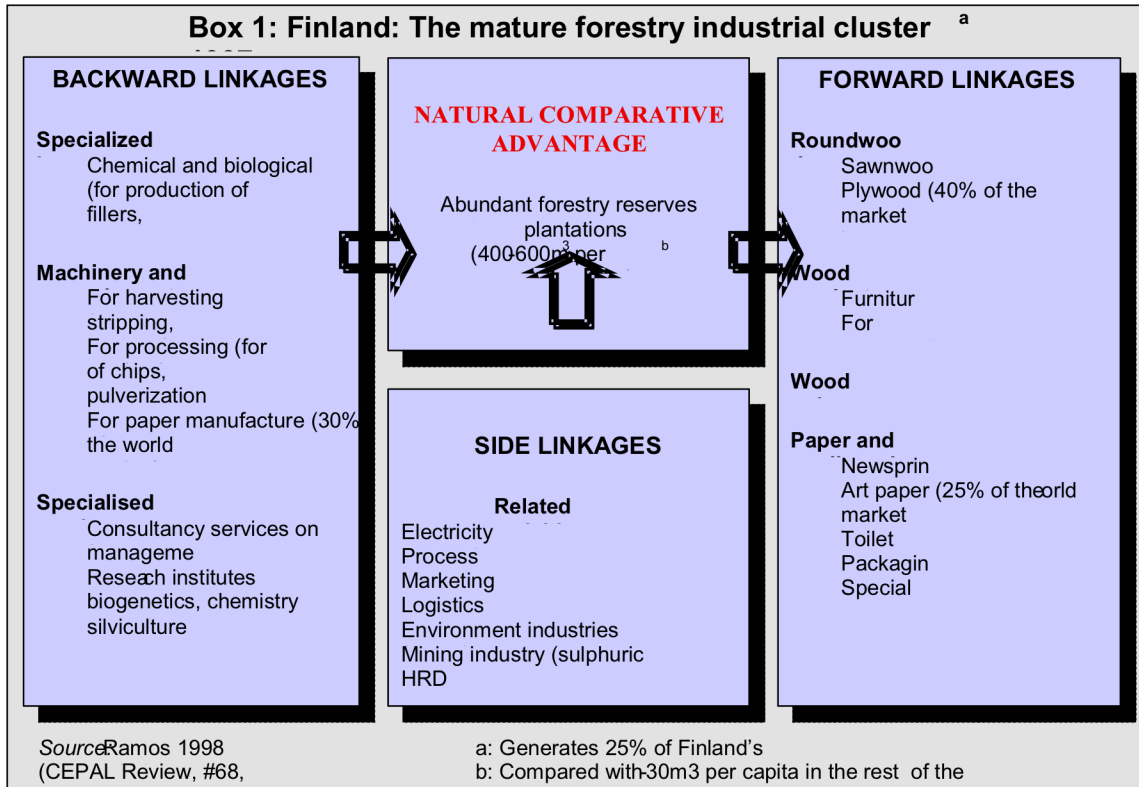
Les leçons tirées de l'expérience des pays Nordiques suggère qu'il importe de partager une vision stratégique commune, délibérée et anticipée d'une action collective conduite par le gouvernement, des interventions en temps utile et la coordination des intérêts communautaires du public et du privé à tous les niveaux afin de réaliser au niveau continental une stratégie de développement et d'industrialisation en Afrique fondée sur les ressources. Par ailleurs, il est nécessaire d'identifier aux niveaux régional et national les principaux projets qui seront contenus dans la stratégie.

Toutefois, en vue de réaliser son énorme potentiel en ressources, l'Afrique doit pallier les contraintes majeures d'infrastructures. Le continent doit en outre surmonter « l'enclave » des ressources du passé dans le développement de ses ressources afin de s'assurer que les nombreuses ressources ainsi que la corrélation économique des ressources se concrétisent localement à travers le continent. A cet effet, il a été proposé premièrement de mettre en place un Programme de Développement Spatial Africain (PDSA) constitué d'un réseau de Corridors de Développement à travers l'Afrique afin d'exploiter les ressources du continent et tout son potentiel. Le PDSA vise à synchroniser l'offre en infrastructures avec les usagers afin de renforcer le potentiel des investissements et de créer un environnement de rigueur économique pour les investissements en infrastructure. Il sert également à évaluer les projets conformément à un mécanisme économique et d'affaires, ce qui permet de prioriser effectivement les investissements dans le domaine des infrastructures.

En vue d'assurer la réussite du PDSA, il est nécessaire de créer des opportunités de participation locale notamment dans la fourniture des biens et services. On peut distinguer ces opportunités en assurant la transparence de l'industrie minière, ce qui permettrait d'identifier les points d'entrée pour (i) accroître en aval les secteurs de soutien (fournisseur/industries d'intrants); (ii) renforcer en amont les industries basées sur l'augmentation de l'enrichissement local et la valeur ajoutée des biens; (iii) faciliter la migration latérale des technologies minières vers d'autres industries; (iv) multiplier les capitaux humains, social, institutionnel de connaissance (qui peut être utilisé dans d'autres secteurs); (v) promouvoir l'amélioration des conditions de vie des communautés minières; et (vi) créer des petites et moyennes entreprises de même qu'une économie équilibrée et diversifiée avec des effets multiplicateurs plus grands et le potentiel de créer des emplois.

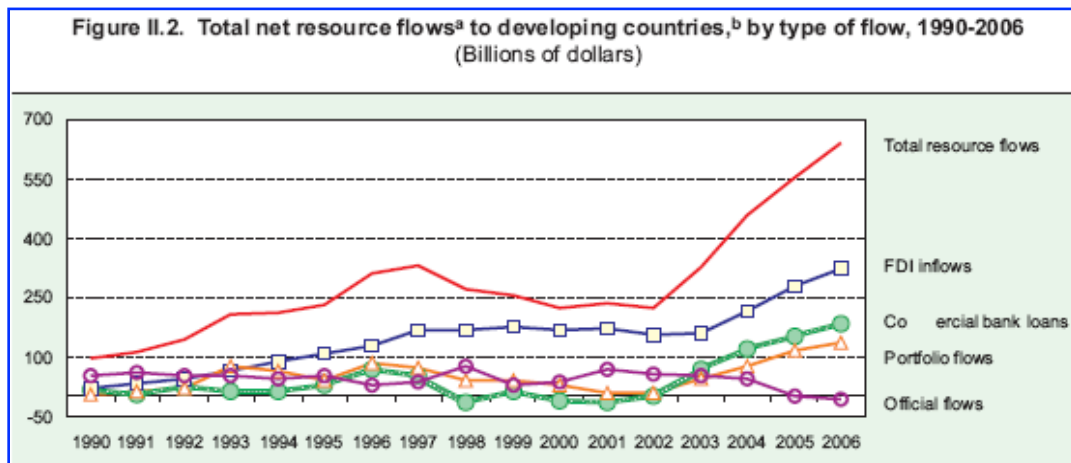
Le rôle de la coopération et de l'intégration régionale dans la réduction des coûts des transactions, l'établissement de synergies intra régionales, le renforcement de la compétitivité et la réalisation d'économies d'échelle qui boosteraient le développement de segments de minerais ne doivent pas être sous estimés. Néanmoins en vue de faciliter le libre mouvement des biens, services, capitaux et autres facteurs, il importe d'accélérer l'harmonisation des lois, de la réglementation et des régimes fiscaux entre autres facteurs déterminants.

Une telle Stratégie Africaine d'Industrialisation et de Développement basée sur les Ressources (SAIDR) reposant sur l'utilisation du patrimoine des énormes ressources de l'Afrique (avantage comparatif) en vue de booster la croissance dans d'autres secteurs, pourrait servir de composante viable d'une stratégie de croissance et de développement intégrés et durables pour l'Afrique. Cette stratégie servirait à maximiser l'interdépendance dans le secteur des ressources en créant des segments intégrés de ressources industrielles ( interdépendance en aval, en amont et médiane) ainsi que le développement de compétences de haut niveau au sein des segments, à travers l'accélération de l'investissement dans le Développement des Ressources Humaines (DRH) et la Recherche et le Développement (R&D) afin de permettre à l'Afrique de construire progressivement un avantage compétitif durable tiré de l'avantage comparatif de ses ressources. Un tel avantage compétitif serait ultérieurement indépendant de son patrimoine en ressources.



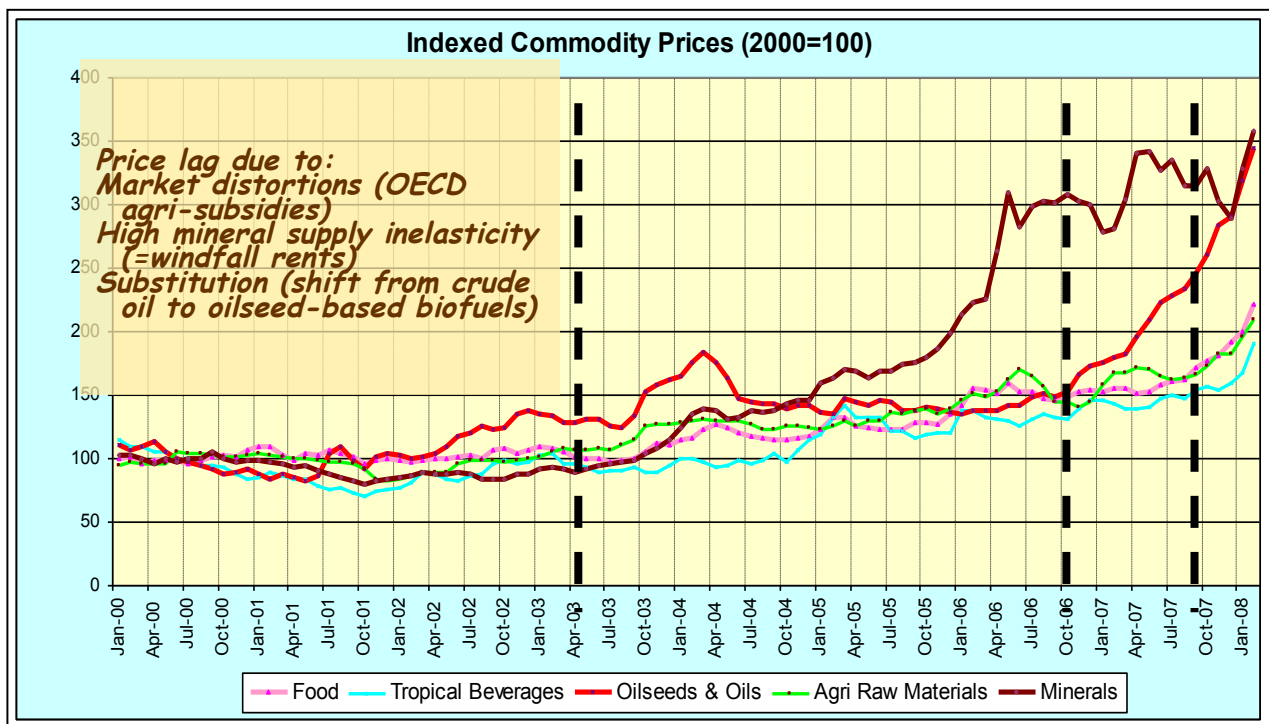
***L'expansion actuelle des produits de base: une mine d'opportunités et de profits à long terme pour l'Afrique***

De nombreux pays africains ont récemment connu une croissance dynamique après plusieurs décennies de stagnation à cause de la récente expansion des produits de base suite à une forte demande de la Chine et dans une moindre mesure d'autres économies émergentes telles l'Inde et le Vietnam. Nombre de pays africains disposent d'énormes potentialités dans la production des produits de base notamment les minerais et l'Afrique a ainsi connu une résurgence remarquable des IDE depuis 2002 particulièrement dans le secteur des ressources minières.



Source: CNUCED WIR 2007 p34

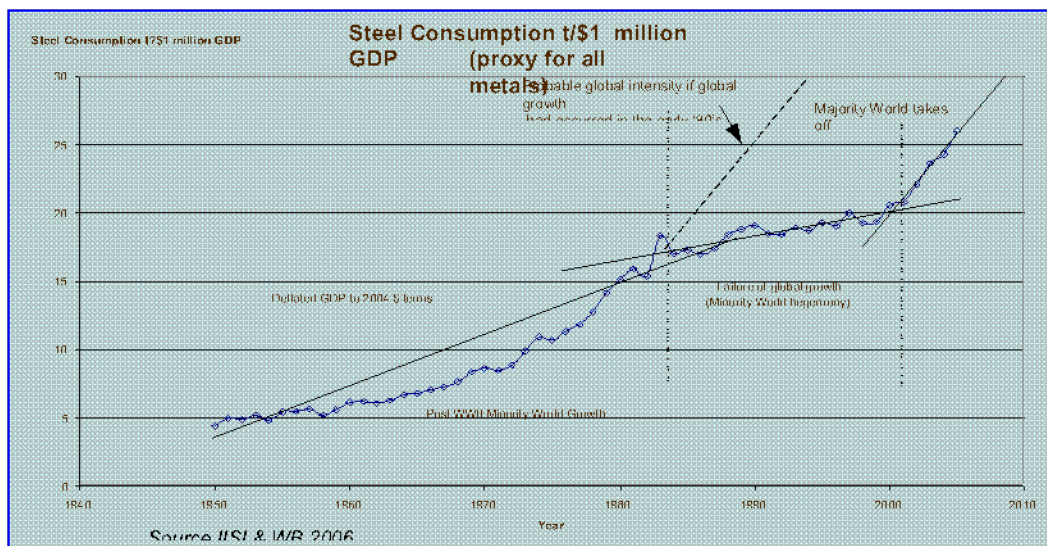
L'essor des ressources a connu son envolée en 2003 avec une progression exponentielle des prix des minerais suivie de la flambée des prix des biocarburants agricoles en 2006 et enfin d'autres matières premières agricoles en 2007. La dépréciation des prix des subventions agricoles des pays développés au sein de l'OCDE ajouté à l'inélasticité dans la production des minerais avaient très certainement provoqué le décalage des prix des produits agricoles face à la demande asiatique. Toutefois, bien que l'amélioration des prix dans le monde soit une aubaine au développement de la majorité des populations rurales africaines, des stratégies urgentes sont nécessaires en d'améliorer l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les populations rurales pauvres et vulnérables d'Afrique.



Source:

La question essentielle reste néanmoins de savoir combien de temps durera cette expansion? Va-t-elle disparaître progressivement comme les précédentes? Elle a été présentée par les entreprises transnationales minières comme un « super cycle » car elle a connu une durée de vie plus longue que les précédents booms.

Le moteur fondamental de la demande en minerais est l'intensité des métaux face à la croissance du PIB mondial. Le diagramme suivant présente l'intensité de l'acier (qui est un bon indicateur de l'intensité des métaux) par rapport au PIB mondial.



L'intensité de l'acier par rapport au PIB mondial révèle trois phases distinctes depuis la 2ème guerre mondiale.

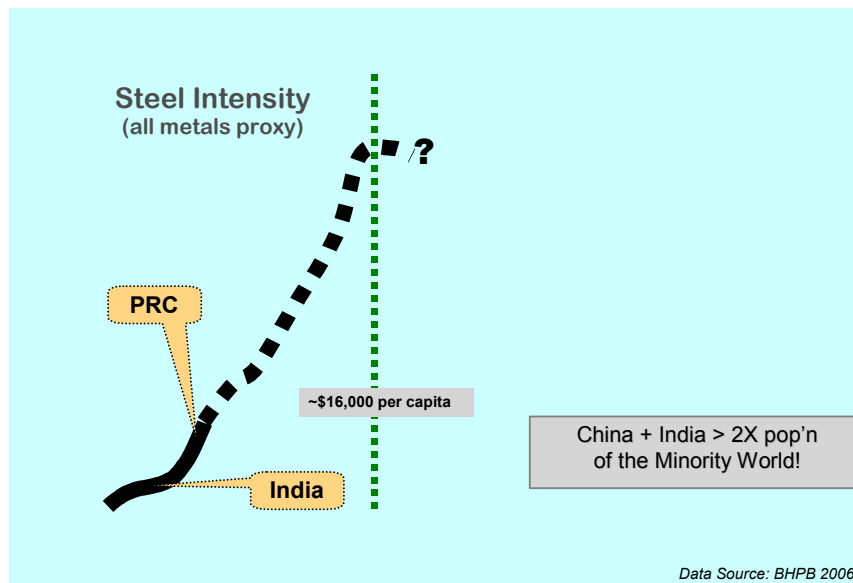
1. Phase I (1950 - 1984): haute intensité – La reconstruction des pays développés après la 2ème guerre mondiale et leur pouvoir d'achat croissant ont entraîné une forte demande des minerais ainsi qu'une progression des prix. Cet impact a été négligeable dans les pays en développement.
2. Phase II (1984 - 2000): faible intensité – La création d'infrastructures dans les pays développés, le mouvement des services (seuls les « tigres asiatiques" dans la phase de haute intensité mais trop faible pour avoir un impact sur la tendance mondiale) ont entraîné une surproduction et l'affaissement des prix des minerais. C'était une preuve de l'échec d'une croissance mondiale qui perdure à cause de l'hégémonie des pays développés face au système commercial international et l'utilisation de plus en plus grande des subventions (ex. CAP & acier).
3. Phase III (2000 à ce jour): Haute intensité (plus élevée qu'à la Phase I)- Avec le démarrage des pays développés et la révision constante des



règles commerciales qui dénote d'une perte partielle de l'hégémonie des pays développés sur les systèmes commerciaux internationaux. Période de forte demande et de progression des prix.

L'intensité des métaux sur la scène internationale aurait connu une tendance haussière constante si la croissance mondiale s'était répandue à la majorité des populations du monde dans les années 1980, mais cette croissance n'a profité qu'aux "tigres" asiatiques avec une population de moins de 80 millions. Le monde dans son ensemble n'a connu la croissance (et son ampleur) que 20 années plus tard (BRIC et autres).

Plusieurs pays africains étaient encore des colonies durant la Phase I et au moment des indépendances, ils ont adopté des régimes "statiques" d'exploitation de leurs ressources naturelles juste avant le début de la faible intensité de la Phase II caractérisée par une faible demande et une dépréciation des prix. Ce qui a entraîné la révision générale des régimes des ressources naturelles dans les années 1980 et 1990 (généralement initiée par la Banque Mondiale) afin d'attirer les IDE (Investissements Directs Etrangers) en faveur des CTN (Compagnies Transnationales) caractérisés par une faible conditionnalité, une faible répartition par l'Etat des rentes issues des ressources et une corrélation faible du secteur des ressources avec les économies nationales. Etant donné le nouveau scénario mondial, ces régimes doivent être urgemment révisés afin que « l'expansion » actuelle stimule le développement durable dans les pays riches en ressources d'Afrique.



Ce diagramme semble indiquer qu'autour de \$16k par habitant (2006 US\$), la croissance de l'intensité des métaux par rapport au PIB mondial chute quelque soit le moment où se passe la phase de décollage initial des métaux. Etant donné que la Chine( RPC) est à environ un tiers de sa phase de haute intensité, que l'Inde est à environ un tiers de l'intensité de la Chine, et que la population de

ces deux pays avoisine celle des pays développés , on peut raisonnablement supposer que la phase de haute intensité actuelle des métaux dans le monde pourrait se poursuivre au moins aussi longtemps que la Phase I (voir diagramme Acier/PIB) ou presque 30 années (1950 - 1980)! Cette hypothèse ne tient pas compte de l'intensité croissante d'autres économies émergentes comme le Brésil, le Vietnam, l'Indonésie entre autres car s'il fallait en tenir compte, on aurait une Phase de haute intensité de 30 à 50 années.

Il serait par conséquent prudent de supposer que l'explosion actuelle sera un "super cycle" long sans précédent seulement si la Chine et l'Inde conservent une croissance vigoureuse. La question fondamentale demeure : à savoir comment la croissance actuelle des Etats africains boostée par les ressources peut-elle être transformée en industrialisation et développement durable ?

### ***Un secteur minier en pleine croissance: instrument historique de progrès en Afrique***

L'Afrique a depuis toujours exploité ses ressources minières. En effet, les plus vieilles mines dans le monde se trouvent en Afrique, parmi lesquelles on peut citer la mine Ingwenya au Swaziland qui a été exploitée, il y a 20000 ans pour son fer ocre qui était utilisé pour les peintures faites sur la roche. Par ailleurs, il existe des milliers de mines d'or ancien et de métal à travers le continent. Ces mines sont généralement intégrées dans les économies précoloniales locales et fournissent les principales matières premières et les biens de grande valeur au commerce (or, cuivre). Avec la conquête coloniale européenne, le secteur minier africain a été intégré aux économies européennes à travers la fourniture de matières premières pour leur industrialisation.

Avec l'indépendance, les dirigeants africains se sont penchés sur le renforcement du secteur minier et sa contribution au développement économique et social du continent. Dans les années 1960 et 1970, conformément à la question récurrente de la souveraineté nationale qui prévalait alors suite à la fin du colonialisme, la pensée dominante consistait à considérer que le développement ne pouvait être atteint que si l'Etat disposait d'une bonne part ou mieux, de la pleine propriété des compagnies minières. Cela a permis la nationalisation d'importantes entreprises privées ; et dans nombre de pays dont le Ghana, la Guinée et la Zambie, l'Etat a pris le contrôle des industries. On espérait que la nationalisation serait le moteur de la croissance et d'une industrialisation rapide qui généreraient des bénéfices économiques énormes à la nation et amélioreraient les conditions de vie des populations. Entre autres facteurs ayant contribué à la stagnation et même au déclin des compagnies minières nationalisées, on peut citer les interférences politiques dans la prise de décision, le manque de respect ou l'inadéquation de l'expertise managériale et technique, un réinvestissement insuffisant qui a entraîné la consommation du capital, le manque d'accès aux financements et l'affaissement des prix des minerais.

Vers la fin des années 1980, l'industrie minière en Afrique vivait, pour une bonne part, une situation de crise et enregistrait des résultats en dessous des performances. Ce qui a incité le gouvernement à changer d'attitude. Il ya eu un profond changement de système et une redéfinition du rôle de l'Etat qui est passé d'un contrôle de 100% à la dérégulation et au retrait presque total. De nombreux pays africains se sont embarqués dans un processus de réformes radicales visant à attirer les investissements directs étrangers en vue de réhabiliter leur secteur minier en déclin. A cet effet, les entreprises d'Etat ont été privatisées ; des efforts et des ressources ont été déployés à l'effet de créer un environnement propice aux investissements. De nouvelles politiques légales, réglementaires et administratives favorables aux investissements privés ont été élaborées et mises en application. La priorité a été axée sur la sécurité de jouissance et le renforcement des droits miniers. Une série d'incitations en termes de réduction des taxes et de redevances a été mis en place en faveur des investisseurs dans le domaine minier. Toutes ces mesures associées au renchérissement des prix ont favorisé l'explosion du secteur minier, augmenté les investissements directs étrangers et permis l'afflux du capital minier, des technologies et des compétences.

Toutefois, vers la fin des années 1990 et à l'aube du 21ème siècle, des critiques ont déclaré que l'essor des ressources et les profits en termes d'efficacité qui en résultaient ainsi que la hausse des recettes d'exportation dans de nombreuses économies d'Afrique produisaient des bénéfices sociaux et un développement incertains. Ils estimaient que la plupart des réformes étaient limitées et visaient davantage à attirer les investissements privés et à promouvoir plutôt qu'à favoriser le développement local. Ils pensaient par ailleurs que les réformes étaient sectorielles et ne tenaient pas compte des objectifs macroéconomiques qui pouvaient donner un coup d'accélérateur à des objectifs de développement de plus grande portée ; selon ces critiques, ces réformes donnaient la prééminence aux IDE au détriment du développement du capital local.

Certains ont révélé que bien que les profits engrangés par le secteur minier dans certaines économies nationales soient importants, le prix à payer au niveau local (impact environnemental, perturbations sociales et culturelles) notamment dans les communautés locales ne pouvait compenser cette évidence. Ils se sont en outre appesantis sur l'importance des mesures incitatives offertes aux compagnies minières, qui dans un certain sens, réduisaient la part de rente dont dépendaient les gouvernements africains pour le financement de leurs programmes sociaux et de développement. Ils ont ajouté que le secteur minier n'avait pas atteint son objectif de réduction de la pauvreté qui n'avait pas été intégré dans des politiques minières car la corrélation au niveau des économies locale, régionale et nationale était faible.

Ils se sont également préoccupés de ce que le processus de réforme a été impulsé pour l'essentiel par le gouvernement. Selon eux, les relations asymétriques du pouvoir dans les processus de communication, de consultation et de prise de décision privilégieraient les initiatives bipolaires (gouvernement et

secteur privé) et les résultats qui, de ce fait, ne seraient pas suffisamment représentatifs et participatifs. Les objectifs de développement seraient par conséquent limités et ne tiendraient compte que des intérêts du gouvernement et des entreprises minières sans aucune considération des opinions et aspirations des communautés locales et de la société civile dans son ensemble.

Face aux nouvelles pressions confrontées par l'industrie minière quant à la répartition équitable des bénéfices et la maximisation de l'impact local pour un développement durable, l'industrie minière a envisagé d'adopter un nouveau contrat social qui pourrait aboutir à un développement intégré avec des ramifications économiques diverses, le relèvement du bien-être social, la sécurité dans les conditions de vie et la réduction de la vulnérabilité des communautés pauvres mais qui tiendrait compte de la nature locale du patrimoine minier qui requiert la répartition équitable des bénéfices locaux avec la mise en œuvre de stratégies durables nationales en vue de réduire la pauvreté.

De nouveaux contrats et des textes juridiques permettant d'encourager la participation active des communautés locales et d'autres intervenants ainsi que de nouvelles recettes (générées des redevances, l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, les rentes sur le bail, etc.), des mécanismes de distribution et de répartition au niveau local d'une part des rentes collectées au niveau central, sont autant de mesures et de défis envisagés dans le cadre de ce nouveau système de développement. Dans la même lancée, le triple partenariat entre le gouvernement, le secteur privé et les communautés locales est mis en œuvre à l'effet de renforcer les relations de ces trois parties prenantes et d'atteindre le développement social au niveau local. Il en va de même de la participation publique afin de s'assurer l'aval du gouvernement dans les actions industrielles. Toutefois dans tout système, il s'agit de trouver le juste équilibre entre les paiements des rentes issues des ressources entre les régions riches en ressources et celles qui sont pauvres en ressources car ces rentes sont consacrées en définitive aux investissements en infrastructures physiques et humaines afin de stimuler la compétitivité à venir au niveau national.

Certaines entreprises minières ont laissé tomber les anciennes méthodes de développement et des relations communautaires caractérisées soit de "Strictement affaires" soit de "Partenariats pratiques" et ont adopté des statuts sur la responsabilité sociale des entreprises "moins instrumentalistes et plus holistiques" de même que des approches au développement qui permettent de renforcer effectivement les capacités des communautés locales. Il semble en outre qu'il existe une meilleure compréhension de ce que le développement durable dans le cadre du secteur minier signifie que l'exploitation minière dans le monde doit être durable dans les domaines environnemental, économique et social et doit tenir compte de la dynamique du marché, de l'innovation technologique, de l'implication de la communauté, de l'impact sanitaire, sécuritaire et environnemental, et enfin du cadre institutionnel.

Le monde des entreprises commence ainsi à comprendre que les compagnies et industries minières à succès seront évaluées selon trois critères notamment la réussite financière, la contribution au développement social et économique, la gestion environnementale. Ce principe a inspiré l'Initiative Mondiale sur les Etats Financiers (IMEF) dans l'élaboration des recommandations de son rapport sur le secteur minier et métallurgique. Les recommandations de l'IMEF relatives au secteur minier ont paru en 2004 et présentent les indicateurs sociaux, environnementaux et économiques dans des domaines aussi divers que la production de recettes, la gestion et la distribution, la valeur ajoutée ventilée au niveau du pays, les indemnités des communautés locales, les avantages des employés en dehors de ceux qui sont légalement prescrits, et la description des politiques ou des programmes sur l'égalité des opportunités entre autres. Aucune mention n'est faite sur l'intégration du secteur minier dans les économies locales et régionales quant à sa corrélation déterminante en amont, en aval et médiane.

### **III POURQUOI UNE VISION DU REGIME MINIER EN AFRIQUE**

La décolonisation de l'Afrique a malheureusement coïncidé avec la chute de l'intensité d'utilisation des métaux dans le monde comme mentionné précédemment. Depuis leur indépendance, la majorité des pays africains, avec quelques exceptions près, n'a pas fait assez de progrès dans l'intégration du secteur minier dans leurs économies locales à cause en partie de l'effondrement des prix et des politiques inadaptées. Le boom asiatique offre à l'Afrique une nouvelle opportunité d'intégration du secteur minier dans les économies locales à travers la création d'une corrélation essentielle. Mais cela n'arrivera pas automatiquement d'où la pertinence d'une Vision du Régime Minier en Afrique et la mise en place d'une série de stratégies et d'interventions appropriées en vue de réaliser cette vision.

Les objectifs majeurs de la Vision du Régime Minier en Afrique permettant de stimuler une forte croissance et le développement, si on se base sur les stratégies de développement mises en œuvre avec succès ailleurs, sont la maximisation des opportunités offertes par un patrimoine de ressources minières notamment l'affermissement du secteur minier à travers l'optimisation de sa corrélation dans l'économie locale.

Les principales opportunités offertes par ce patrimoine minier sont:

- Les Rentes issues des ressources: L'utilisation des rentes inespérées dans l'amélioration des infrastructures physiques de base et humaines de la nation au travers de l'investissement dans ces infrastructures physiques, sociales et humaines.
- Les Infrastructures physiques: L'utilisation indirecte des infrastructures construites par les rentes générées des ressources favorise le développement des zones d'accès et offre une opportunité pour des ressources potentielles telles l'agriculture, la foresterie et le tourisme qui peuvent ainsi générer des recettes.

- La Valeur ajoutée en aval: L'utilisation de l'avantage de la région (CAF-FOB) à produire des ressources brutes avec la possibilité de mettre sur pied des industries de transformation des ressources (enrichissement) qui à leur tour produisent la matière première pour la production et l'industrialisation.
- La Valeur ajoutée en amont: L'utilisation de ressources relativement importantes dans le cadre d'un marché sectoriel en vue de développer le secteur de production des ressources et d'intrants (biens d'équipement, consommables, services).
- Le Développement des technologies et des produits: L'exploitation des technologies liées aux ressources doit généralement s'adapter aux conditions locales (ex. climat, minéralogie, sol) qui offrent des opportunités de développement de compétences technologiques par segment dans le secteur des intrants. Ce secteur requiert essentiellement le renforcement de ses capacités et de ce fait doit être "primé" au travers de l'investissement en R&H et R&D. Toutefois, de nombreuses études ont démontré que ce secteur avait la capacité de se "réinventer" ultérieurement en dehors du secteur des ressources au travers de la migration latérale des compétences technologiques afin de produire de nouveaux produits pour d'autres marchés.

#### **IV. CONTRAINTES MAJEURES ET FACTEURS DE SUCCES POUR LA REALISATION DE LA VISION**

La question essentielle est de savoir pourquoi la majorité des Etats africains n'a pas pu tirer profit de ces opportunités offertes par son patrimoine de ressources afin d'aboutir à cette corrélation indispensable et ainsi atteindre la diversification, la croissance et le développement ? Les échecs de chacune de ces opportunités sont:

*Rentes issues des ressources: La "malédiction des ressources" renvoie au transfert classique des rentes dans la consommation à court terme (importations), et parfois la sortie clandestine des ressources et qui entraîne de faibles niveaux de réinvestissement.* Toutefois, une gouvernance inadéquate en est la véritable cause notamment le manque ou encore l'ineffectivité d'institutions appropriées. Cela affecte quelquefois la quote part des rentes de l'Etat au point où les Etats africains qui ont un faible niveau de gouvernance n'arrivent généralement pas à imposer un régime fiscal qui assure une répartition équitable des rentes en particulier les rentes exceptionnelles, à cause de l'incapacité de l'Etat ou encore la perte de sa capacité à produire des résultats globalement satisfaisants.

- *Utilisation collatérale des infrastructures issues des ressources:* Dans une certaine mesure, c'est un avantage dont bénéficient la majorité des économies riches en ressources mais le développement d'autres secteurs notamment l'agriculture à des fins commerciales, le long et à l'intérieur des infrastructures des « zones desservies » est gravement entravé par

l'impact macroéconomique de l'expansion des ressources (fortes devises ou la Dutch Disease) et par l'incapacité à investir et à maintenir les infrastructures d'amont nécessaires reliées aux infrastructures issues des ressources.

- *Valeur ajoutée en aval:* Parmi les nombreuses raisons de cet échec, on peut citer la non-disponibilité d'autres intrants majeurs, hormis les ressources à l'état brut nécessaires à un enrichissement compétitif que sont l'énergie ainsi que les barrières de grand impact (économies d'échelle) de plusieurs processus d'enrichissement (ex. fer et acier, alumine/aluminium et cuivre) et les stratégies mondiales d'enrichissement d'entreprise des CTN(Compagnies Transnationales) qui préfèrent souvent envoyer les ressources brutes à une usine d'enrichissement dans un autre pays , ou encore adopter la politique de s'en tenir à leurs « compétences essentielles » en matière d'extraction de ressources, et ensuite rendre disponible la ressource à moitié transformée à un prix de monopole (prix assurant la parité) sur le marché local à condition de détenir une position de monopole ou d'oligopole dans le pays concerné. On pourrait affirmer que c'est également un échec de gouvernance d'imposer des minima d'enrichissement dans l'accord sur l'extraction du minerai ou de créer une structure de régulation compétitive et efficace.
- *Valeur ajoutée en amont:* Les principaux échecs ici sont les stratégies centralisées d'achat de la plupart des CTN spécialisées dans l'extraction des ressources, l'inexistence d'une structure d'affaires nationale dotée de la capacité nécessaire et pouvant avoir accès aux capitaux lui permettant de mettre à profit ces opportunités et le manque de ressources humaines locales ainsi que l'expertise technologique pour mettre en place ces industries à forte intensité de connaissance. La gouvernance reste un élément déterminant ici afin d'assurer le programme de minima locaux dans les contrats et les permis et d'investir dans le développement de technologies appropriées en DRH(Développement des Ressources Humaines).
- *Développement des technologies et des produits (migration latérale):* Ce point est étroitement lié au précédent pour ce qui est de la mise à profit des ressources, et à cet effet, il est nécessaire que l'Etat et les entreprises spécialisées dans les ressources ciblent l'investissement dans le DRH ainsi que dans la R&D(Recherche et Développement). Toutefois les CTN centralisent généralement leur R&D dans les pays du Monde Minoritaire (souvent leur base locale) qui disposent généralement des ressources humaines nécessaires ainsi que des infrastructures de R&D notamment le soutien de l'Etat et les mesures incitatives pour le développement des technologies et des produits. On pourrait encore parler ici d'un échec de gouvernance par rapport à l'imposition des conditions sur le DRH et la R&D aux entreprises spécialisées dans les ressources et de faciliter ce processus à travers l'investissement de l'Etat dans le DRH technique et les incitations sur la R&D.
- La principale stratégie d'optimisation d'un patrimoine de ressources consiste à mettre sur pied un régime réglementaire des ressources qui

détermine directement la “répartition relative des bénéfices liés” et qui influence indirectement le renforcement du secteur à travers une corrélation en aval et en amont des économies locales, régionales et nationales. A cet effet, on peut citer cinq points d'intervention stratégiques:

**1. *Le niveau et la qualité des données potentielles des ressources:***

Moins on est informé de la valeur potentielle d'une ressource, plus grande évidemment sera la quote part des rentes qu'exigera l'investisseur à cause du risque élevé de découverte et d'évaluation de la ressource, qui pourrait se révéler sans grand enjeu économique. Cette hypothèse s'applique principalement aux ressources minières et énergétiques mais on peut également en tenir compte dans la conclusion des transactions relatives à d'autres ressources telles les sols pour l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme.

La plupart des Etats africains ne disposent pas d'une cartographie géologique de base ou au mieux, celle ci est inadéquate. Cette situation est un facteur de risque pour les investisseurs qui, par conséquent, exigent un régime fiscal extrêmement favorable pour toute opération qui pourrait résulter de leur exploration fondamentale. Afin de répondre au défi de cette « infrastructure de connaissance », les Etats africains doivent adopter les mesures ci après :

- *Accroître l'investissement dans la réhabilitation des infrastructures de connaissance issues des ressources.* De nombreuses études ont clairement démontré que l'investissement dans la prospection géologique de base génère d'énormes bénéfices à l'Etat. Outre ces investissements dans des infrastructures physiques, l'Afrique et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent envisager d'investir dans ses infrastructures de connaissance issues des ressources. Il va sans dire que plus un Etat est au fait de la valeur potentielle d'une ressource, il pourra à cet effet conclure des transactions qui tiennent compte de la juste répartition des rentes et bénéfices futurs générés de l'exploitation de ses ressources.
- *Auto évaluer les régimes fiscaux par rapport aux ressources* qui augmentent avec une rentabilité croissante permettant ainsi à l'Etat d'accumuler des rentes inespérées pendant la période d'explosion des prix des matières premières qui sont préférables pour les ressources plutôt que l'impôt ordinaire en terme de pourcentage des bénéfices. Un tel taux de rendement (TR) ou encore des régimes fiscaux basés sur la rentabilité sont fondés sur les bénéfices en terme de pourcentage du chiffre d'affaires ou des recettes plutôt que sur les bénéfices seuls, mais sont plus courants dans les régimes régissant le gaz et le pétrole que dans les régimes régissant les ressources minières. L'inconvénient est que ces bénéfices sont plus difficiles à déterminer que les bénéfices ordinaires mais ce problème n'est pas propre aux matières premières sur les marchés boursiers (détermination constante des prix sur le plan international) car le chiffre d'affaires sera simplement fonction du



volume et d'un prix transparent. Il ya lieu d'avoir une comptabilité créative dans la détermination des bénéfices, ce qui est courant dans les deux systèmes.

- *Mettre aux enchères les "actions" éventuelles des ressources.* Cette pratique est courante dans les régimes régissant le pétrole, le gaz, la pêche, la foresterie et l'exploitation forestière mais elle est rare dans les régimes miniers. La plupart des régimes miniers ont tendance à avoir un régime fiscal incitatif pour ce qui concerne les ressources minières, ce qui permet d'attirer des investisseurs dans l'exploration de sols inconnus à haut risque malgré une relative potentialité (problème de « taille unique qui va à tous »). Mais il existe généralement une conversion automatique virtuelle qui permet de passer d'un permis d'exploration à un permis minier; ce qui signifie que dès lors que le permis d'exploration est accordé, l'Etat n'a plus qu'un droit de regard limité sur le régime fiscal applicable aux ressources minières quelque soit la rentabilité ou l'importance financière du gisement minier. Dans la plupart des cas, l'investisseur aura une meilleure idée de la valeur des éventuelles actions que l'Etat et la mise aux enchères compétitive serait, dans certaines circonstances, une méthode efficace d'obtenir une juste valeur. Toutefois, dans le cas où il existe très peu ou pas du tout de données géologiques, il est improbable qu'une vente aux enchères amoindrisse la valeur réelle et ces sols seraient mieux régis à travers un système fiscal transparent basé sur le taux de rendement.
- *Sélectionner les sols contenant des ressources selon leur potentiel.* Conformément aux meilleures pratiques en vigueur dans le secteur pétrolier et gazier, ce système va diviser un pays en régions à haut risque (données géologiques inadéquates) et régions à faible risque par rapport aux sols riches en minerais métalliques (tels que les Régions Aurifères Africaines, les complexes à couches, les gisements houillers, les régions riches en cuivre de Zambie et du Congo, etc.). Un régime fiscal basé sur un taux de rendement fixe peut s'appliquer au premier cas de figure (sol d'exploration) alors que le dernier (sol délimité) aura ses actions mis aux enchères et les prélèvements de l'Etat (quote part des rentes) seraient les principaux critères pour la mise aux enchères afin d'obtenir la meilleure transaction pour l'Etat. Avec l'augmentation des investissements dans la cartographie des ressources (prospection géologique) et la collecte de données géologiques, les régions seraient reclassées en régions à haut risque (exploration: faible conditionnalité, régime fiscal basé sur le TR) et en régions à faible risque (délimitation: conditionnalité élevée, régime fiscal basé sur la mise aux enchères) et vice-versa.

Toutefois il y aura toujours un flou entre les avoirs connus (vente aux enchères) et les avoirs inconnus (permis d'exploration) des ressources partiellement connues (indiquées). Ce fossé pourrait être comblé si on autorise une exploration PPP (prospection géologique) qui stipule que dans le cas où une ressource viable est délimitée, la société privée chargée de l'exploration est

assurée de recevoir les step-in-rights (droits intégrés) dès lors que la ressource est éventuellement mise aux enchères. C'est le cas pour ce qui concerne l'exploration du pétrole et du gaz où les compagnies de prospection sismique reçoivent partiellement ou en totalité des droits intégrés pour toute action vendue aux enchères dans la zone de prospection. Le taux des droits intégrés « reçus » (5% à 20%) sera déterminé par le coût et la durée du programme d'exploration ainsi que la prospectivité du sol.

La détermination des sols miniers "connus" et "inconnus" doit être transparente et objective sur la base de données géologiques solides. A cet effet, des systèmes existants de classification des ressources doivent être utilisés tels JORC (Australie) et SAMREC (Afrique du Sud) et attestés par un consultant géologique (personne compétente) mais l'Afrique doit envisager la mise en place d'un système à l'échelle continentale ou « CRMA » (Classification des Ressources Minières Africaines) sous le couvert d'un organe professionnel continental (à l'exemple de l'Institution des Mines et de Métallurgie d'Afrique Australe : IMMAS).

## **2. Capacité de négociation des contrats:**

Deuxième intervention capitale : le renforcement des capacités de négociation des Etats africains avec les multinationales sur le régime d'exploitation des ressources. De manière générale, ces négociations se font à deux vitesses. D'un côté les multinationales qui disposent de ressources et de compétences, et de l'autre les Etats, moins outillés. Ainsi, au cours des dernières années, les interventions de certains bailleurs de fonds ont porté sur le redressement de cet état de chose à travers le recrutement des consultants internationaux en vue d'accompagner les Etats dans le processus sensible de négociation des contrats/licences ainsi que dans le renforcement des capacités des Etats dans le domaine. La Banque africaine de développement met actuellement en place un cadre de consultation juridique pour appuyer les Etats membres dans ce processus complexe de contrat à long terme.

- (a) Très souvent, les autorités préfèrent ne prendre aucune décision (ou retardent le processus) en ce qui concerne les grands contrats d'exploitation des ressources pour éviter de signer un mauvais accord; cet état de chose s'explique par le fait que ces autorités sont conscientes de leur manque de capacités de négociation technique et juridique et craignent de saboter l'accord (avec sans aucun doute des répercussions sur le plan politique); ce qui ne profite ni à l'Etat concerné, ni à la multinationale en question. Ces contrats d'exploitation des ressources s'étalent généralement sur une très longue durée (20 à 30 ans) (permis d'exploitation minière), d'où la nécessité d'établir un bon contrat dès le début des opérations;
- (b) le recours aux mécanismes d'auto-ajustement qui intègrent toutes les phases du processus,

- (c) l'introduire les déclencheurs/étapes dans la durée du contrat, afin de parer aux imprévus.

Il est important de se pencher sur la capacité de l'Etat à optimiser la concession (octroi des permis) dès le départ (accord du contrat d'exploitation), dans la mesure où il est difficile de renégocier systématiquement les contrats à une phase ultérieure au risque d'envoyer des signaux rouges à l'endroit des investisseurs ; ce qui serait synonyme d'incertitude desdits contrats, avec au final une perception du risque élevé de l'investissement négatif. Il est par conséquent opportun d'identifier tous les liens de référence dès le début du processus (dans le contrat/concession/permis d'exploitation), même si l'économie locale n'est pas en mesure de tirer profit de telles opportunités. Les éléments les plus importants à considérer se présentent ainsi qu'il suit:

- Distribution équitable des locations des ressources;
- Accès non discriminatoire des tiers aux infrastructures de référence (notamment le transport, l'énergie et l'eau) ;
- Le développement, le cas échéant, de la chaîne prestataire/intrant de référence (notamment les biens d'équipement, les services et les consommables) au niveau local à travers l'utilisation des étapes adaptées au contenu local et flexible;
- La construction des usines de transformation des ressources à travers l'utilisation des étapes et mesures incitatives de valorisation et la prescription initiale d'une formulation concurrentielle des prix des retombées/produits sur le marché local pendant la durée du projet ; et
- Le développement des ressources humaines locales requises, ainsi que des capacités technologiques à travers les investissements à forfait dans le domaine de la formation, de la Recherche et du Développement, de préférence en partenariat avec l'Etat (financement conjoint et fonds de contrepartie)

### **3. Développement des ressources africaines en cours et capacité de gestion:**

Troisième intervention clé : le développement des capacités de l'Afrique en matière d'audit, de suivi, de réglementation et d'amélioration des régimes d'exploitation des ressources en cours et le développement des liens du secteur de référence dans l'économie locale. Cela sera possible grâce à l'insertion du volet transfert des compétences dans tous les contrats de consultance au cours des négociations des concessions/permis, ainsi qu'à travers une stratégie ciblée en vue du développement d'une telle capacité de gestion des ressources. Vu le manque de telles capacités en Afrique, l'accent pourra être mis sur la mise en commun des ressources des Etats voisins à travers la réglementation des infrastructures des ressources transfrontalières (autorités des transports, leviers d'usine, organismes de retenue d'eau, etc.) ; la possibilité de gestion commune des ressources transfrontalières et la création d'une capacité au sein des

communautés économiques régionales. Ces capacités peuvent également être renforcées à travers l'adhésion aux organisations continentales et internationales de suivi et de supervision des ressources, à l'instar du MAEP<sup>1</sup> de l'Union africaine, de l'EITI<sup>2</sup> et du « Processus de Kimberley pour la certification des diamants ».

Tout en développant cette capacité africaine, l'accent pourra être mis sur le transfert de certains aspects de la réglementation, de l'audit et de suivi, à l'instar de l'audit des déclarations de l'impôt sur les entreprises avec toutefois des dispositions particulières sur le transfert des compétences.

L'élément majeur permettant d'affirmer que l'existence de ressources dans un pays est synonyme de malédiction ou de bénédiction c'est la capacité de gestion et l'existence d'institutions solides. Les pays africains peuvent néanmoins se retrouver face à une situation du genre « la poule et l'œuf » dans la mesure où ils sont sous développés du fait justement du manque de gouvernance et de la faiblesse de leurs institutions. Il est difficile d'élucider cette énigme mais on peut soutenir que le contexte international s'est amélioré, permettant ainsi de contredire l'assertion selon laquelle le terme « ressource » est associé à une malédiction. Les éléments ci-dessous militent en faveur de cet argumentaire :

- Nous assistons de plus en plus au phénomène de globalisation, avec notamment la création des mécanismes de suivi et de réglementation à l'échelle planétaire, à l'instar de l'OMC, de l'Accord de Kyoto (CCNUCC<sup>3</sup>) et des Principes bancaires de l'Equateur;
- La plupart des pays développés considèrent désormais le phénomène de la corruption dans les Etats africains comme une infraction (cet élément est utilisé pour déduire le revenu imposable);
- Avec la fin de la Guerre froide, les raisons politiques (« anti-communisme ») ne justifient plus le soutien des grandes puissances pour les gouvernements africains corrompus;
- La société civile est de plus en plus regardante sur les activités des multinationales en Afrique qui doivent désormais produire un « Rapport sur le développement durable » sur la base des Directives internationales sur l'élaboration des rapports;
- Les communautés, les syndicats et les collectivités locales peuvent désormais participer au processus d'exploitation et de supervision des ressources grâce aux nouvelles normes d'élaboration des rapports (processus à trois niveaux « Rapport sur le développement durable », EIS<sup>4</sup> & PAS<sup>5</sup>);
- Les Etats africains ont la possibilité de joindre les nouveaux mécanismes de suivi des bénéfiques issus des ressources à l'échelle planétaire, à

---

<sup>1</sup> MAEP: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

<sup>2</sup> EITI : Initiative pour la transparence dans l'industrie extractive

<sup>3</sup> CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

<sup>4</sup> EIS: Evaluation de l'impact social;

<sup>5</sup> PAS: Plan d'action social.

- l'instar de l'EITI, du Processus de Kimberley et très récemment encore, l'Initiative pour la transparence dans l'industrie de construction (COST);
- Les pays peuvent adhérer aux nouveaux systèmes régionaux et sous régionaux d'évaluation et de suivi de la gouvernance, à l'instar du MAEP de l'Union africaine;
  - Avec l'émergence de la Chine et de l'Inde en tant que marchés et investisseurs de référence, les Etats africains ont désormais plus d'options qu'ils n'avaient sous l'ancien système colonial occidental et le néo-colonialisme.

Il est évident qu'il n'existe pas de stratégie uniforme en matière de renforcement de la gouvernance et des institutions africaines. Néanmoins, certaines stratégies peuvent s'appliquer dans l'ensemble, notamment l'adhésion aux protocoles internationaux (MEAP, EIT) et la mise en place d'institutions stratégiques pour permettre l'exploitation optimale des ressources naturelles, notamment :

- un système judiciaire indépendant et l'utilisation des protocoles régionaux et internationaux;
- des autorités de concurrence indépendantes et l'intégration dans les blocs économiques régionaux (accords de libre échange, union douanières) afin d'élargir la taille du marché et d'accroître la capacité d'auto-régulation du marché;
- les régulateurs des infrastructures (transport, énergie, eau, télécommunications) et la mise en commun des ressources nationales limitées à travers des régulateurs transfrontaliers (organismes de retenue, autorités des transports, leviers d'usines, etc.);
- les institutions universitaires autonomes (universités, écoles supérieures) et la mise en liaison de ces institutions avec d'autres institutions régionales et internationales;
- les institutions de développement technologique (R&D) avec le secteur privé (PPP). A ce niveau également, les projets de recherche et de développement régionaux permettront de mettre en place une grande quantité d'intrant dans le développement technologique et des produits;
- les marchés boursiers locaux indépendants (banques, bourses de valeurs,) et marchés commerciaux. Une fois de plus, les institutions régionales vont accroître la viabilité en augmentant la taille des marchés;
- les institutions de développement des finances locales (IDF) notamment en ce qui concerne l'appui aux PMME<sup>6</sup> (accès aux capitaux et aux compétences) bien que l'expérience des IDF africaines ne soit pas particulièrement éloquent. Les institutions régionales et continentales pourraient s'avérer bénéfiques dans la mise en commun des ressources, dans l'atteinte d'un marché plus grand et dans l'amélioration de la supervision;
- Néanmoins, la plus grande institution est l'autorité qui accorde ou délivre les permis d'exploitation des ressources ; elle est entourée de la

---

<sup>6</sup> PMME: Petites, micro et moyennes entreprises

supervision nationale, régionale (CER), continentale (MAEP-UA) et internationale (EITI, KPC).

### **Les alternatives des multinationales en matière de ressources**

Afin de se doter rapidement de capitaux et de compétences, la plupart des Etats africains ont décidé de promouvoir les capitaux étrangers plutôt que de s'appuyer essentiellement sur le développement des sociétés d'exploitation locales. Néanmoins, un secteur de ressources dominé par les capitaux étrangers (multinationales & JSE<sup>7</sup>) est susceptible d'être politiquement non durable ou du moins reste problématique. En outre, les capitaux locaux sont plus à même de faciliter l'intégration du secteur des ressources dans l'économie locale à cause:

- de la maîtrise des opportunités et des marchés d'approvisionnement locaux, grâce à des réseaux efficaces;
- de l'absence d'un réseau d'achat (par rapport aux multinationales) qui incite les entreprises locales à rechercher des opportunités d'approvisionnement sur place, à l'instar de la chaux, le charbon actif (à partir de l'écorce de noix de coco) pour le traitement de l'or (ces produits sont généralement importés par les multinationales des pays africains producteurs de l'or, malgré la disponibilité du calcaire et des écorces de noix de coco sur place) ;
- le manque d'infrastructures de transformation (valorisation) des ressources (par rapport aux multinationales) exige des investissements dans les infrastructures locales afin d'assurer la valorisation, comme cela a été le cas dans les pays nordiques;
- du manque de stratégie d'exploitation des ressources ("exploitation sale") au sein des entreprises « compétences essentielles » (par rapport aux multinationales et aux jeunes entreprises d'exploitation) ; cette stratégie met l'accent exclusivement sur l'extraction des ressources et ne donne pas aux Etats africains la possibilité de valoriser les ressources et approvisionner les entreprises. Cela est en partie due au fait que dans les premières phases de développement économique, il existe une tendance pour la croissance vers une diversification des conglomérats (afin de constituer la base du capital social requis pour les grands projets) dans de nombreux pays, il y a par exemple le « zaibatsu » au Japon, le « chaebol » en Corée, le « Bombay club » en Inde, ainsi que la diversification des « Mining Houses » en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Au fil des ans, ces structures se sont décomposées en sociétés spécialisées dans des industries spécifiques. Cette désintégration s'accélère du fait que les grandes firmes mondiales s'inscrivent dans les grandes places boursières minoritaires dans un contexte international accru (institutionnel) où elles subissent une grande pression pour « dégrupper » et céder les activités secondaires et valoriser les actions détenues ;

---

<sup>7</sup>

JSE: Jeune société d'exploitation

- l'absence de technologie et le manque des capacités de développement des ressources humaines (R&D et DRH) hors des Etats africains dans le Monde minoritaire (par rapport aux multinationales) amène les investisseurs locaux à développer les technologies (R&D) et les compétences des institutions locales ou en interne ;
- Enfin, le désir intrinsèque de développer l'économie locale: le fameux capital "patriotique" (souvent étayé par un Etat plus grand et l'influence publique sur les entreprises locales).

Les Etats africains se caractérisent généralement à bien des égards par un secteur d'activités extrêmement faible. A cause de cette faiblesse, les pays africains ne peuvent pas exploiter leurs potentialités (en termes de secteur des ressources et de « relations » avec les autres secteurs). Dans tous les cas, il faut élaborer des stratégies ciblées, spécifiques aux pays pour permettre aux capitaux locaux de tirer profit des richesses locales ; il existe tout de même quelques stratégies génériques qu'il y a lieu de relever:

- l'accès au crédit, l'une des contraintes les plus répandues en Afrique; les IDF pourraient jouer à ce stade un rôle important en dehors de leur fonction classique de facilitation de la mise en place d'un système bancaire solide et indépendant. Chaque IDF ayant une mission d'actionnaire clairement définie sans ingérence dans le fonctionnement quotidien a eu un impact positif sur le développement des capitaux locaux. Néanmoins, il est probablement préférable de mettre en place une IDF de recherche spécialisée dotée de compétences requises en sciences de la terre pour des partenariats avec les JSE locales dans le cadre de projets d'exploration à haut risque comme cela a été fait au Québec dans les années 1960 où une IDF spécialisée fut créée (Soquem) pour développer des capitaux miniers francophones;
- les partenariats avec les agences de financement bilatérales et multilatérales ainsi qu'avec les organisations philanthropiques constituent de plus en plus des capitaux à risque et des fournisseurs de compétences en Afrique notamment pour les PME;
- la stabilité macroéconomique confère davantage de prévisibilité et réduit le coût du capital pour les nouveaux entrepreneurs ; et cette stabilité est facilitée par l'intégration régionale sous la forme des zones monétaires et unions douanières communes ainsi que les mécanismes institutionnels qui empêchent les régimes futurs d'annuler ou d'interrompre le processus ;
- l'accès aux compétences pour les entrepreneurs et le personnel des nouvelles entreprises locales est fondamental ; il peut être valorisé par les partenariats avec les institutions multilatérales (Groupe de la Banque mondiale, organismes des Nations unies), les Etats voisins et les agences de financement appropriées;
- l'accès aux technologies est également vital et peut être encouragé par les institutions universitaires locales et régionales, les organismes de R&D

- à travers les partenariats de technologie avec les multinationales locales qui font face à des défis technologiques similaires ;
- l'accès aux infrastructures requises est tout aussi important et peut être encouragé par des mécanismes d'accès aux infrastructures ouverts développés à travers les IDF (multinationales);
  - Enfin, on peut soutenir que le principal facteur de développement du capital local repose sur les investissements étrangers (multinationales) qui disposent du capital nécessaire, des compétences et de l'expertise requise mais ne sont pas portées vers le développement des compétences locales. Cela doit par conséquent être intégré dans le contrat d'exploitation à travers des dispositions telles que celles continues dans la « Charte minière » de l'Afrique du Sud ; à savoir:
    - le développement des ressources humaines locales (DRH);
    - les cibles complémentaires du personnel technique et des cadres;
    - les achats locaux;
    - les investissements minoritaires locaux (propriété);
    - les cibles/étapes de valorisation locale;
    - les cibles et mesures incitatives de Recherche et de Développement local;
    - la création des fonds d'investissement en partenariats locaux.

Comme sus-évoqué, la capacité de l'Etat à imposer ses conditionnalités se déploie au début du processus (lors de l'octroi du permis d'exploitation). Par conséquent, les choses doivent être bien claires dès le départ, pour éviter de mauvaises négociations plus tard.

#### **4. Améliorer la capacité de gestion des ressources minières:**

L'un des mécanismes auquel les Etats d'accueil avaient recours dans le passé pour essayer de capter les rentes minières était la création des sociétés d'exploitation minière publique. Ces structures existent encore ; bien que n'étant plus l'instrument de prédilection des Etats. De nombreux pays ont privatisé ces sociétés ou les ont démantelées. Il a souvent été relevé que les investissements publics dans les projets miniers exposent les gouvernements à des risques inutiles et que la part des gouvernements dans les sociétés minières, même à titre gracieux, n'offre aucun avantage considérable lorsque les dividendes ne sont pas déclarés. La décision sur le quoi faire face à une situation précise devrait être motivée par le contexte précis et ne devrait pas être prise de façon dogmatique ou par mimétisme.

Les projets miniers entièrement supportés par l'Etat sont de plus en plus rares en Afrique et dans la plupart des pays en développement. Il est de plus en plus fréquent de voir, dans les régimes miniers, l'Etat ou la communauté prendre des intérêts minoritaires dans les projets de ce secteur. Parfois, ces intérêts sont rémunérés dès le départ ou alors à partir des dividendes lorsque ceux-ci sont déclarés. Dans certains cas de figure, aucun paiement direct n'est effectué et



l'allocation fait tout simplement partie intégrante du partage global des bénéfices. Une fois de plus, il est important de déterminer clairement si la prise de participation est juste symbolique (parfois onéreuse) ou si elle permet d'engranger un quelconque bénéfice. Précisément, une telle participation devrait être comparée à d'autres mécanismes tels que les redevances. De nombreux Etats s'accordent aujourd'hui sur le fait qu'ils peuvent atteindre la plupart de leurs objectifs (définis dans les projets miniers) à travers le processus réglementaire ou à travers les instruments politiques. Cette position part de l'hypothèse selon laquelle l'Etat n'a aucune difficulté à attirer les investisseurs privés mais est incapable de mobiliser les financements nécessaires et ne dispose pas de compétences techniques et des cadres requis pour se lancer directement dans les projets miniers. Par contre, si l'Etat dispose des ressources requises, il est possible d'investir dans un projet rentable et purement à caractère commercial comme ce fut le cas avec la Deswana, une société diamantifère, co-propriété de la De Beers et du gouvernement Botswanais. De même, La Royal Bafokeng Nation (RFN) d'Afrique du Sud est un bon exemple d'une communauté qui a su tirer profit de sa participation dans les projets d'exploitation minière réalisés sur ses terres.

L'obligation que les gouvernements ont de rendre compte des recettes issues des projets miniers est devenue un grand sujet de gouvernance. La "campagne de publication des paiements effectués" ou (Publish What You Pay) lancée par un groupe d'ONG ainsi que l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (EITI) appuyée par le gouvernement britannique constituent des initiatives remarquables qui aujourd'hui contribuent à porter la question de gouvernance dans les programmes internationaux. Les deux initiatives bénéficient de l'appui d'un certain nombre de gouvernements, des agences multilatérales, des entreprises et des groupes de la société civile. Néanmoins, il faut relever que certains gouvernements africains marquent timidement le pas en ce qui concerne l'application des principes de l'EITI et des campagnes connexes.

Si les décideurs nationaux ont généralement mis l'accent sur l'équité dans la répartition des bénéfices entre les investisseurs miniers et le pays d'accueil, aujourd'hui, l'attention est portée sur les bénéfices tirées par les communautés où les projets miniers sont implantés pour assurer l'équilibre entre les préoccupations et les intérêts locaux et nationaux. Ces bénéfices peuvent revêtir plusieurs formes. Il s'agit par exemple des recettes accumulées par la communauté à cause de la location (taux de propriété et location des terres); des bénéfices qui représentent la part de la communauté en ce qui concerne les recettes du gouvernement central et les bénéfices hors revenus tels que l'emploi pour les résidents locaux; l'aide aux institutions de santé et d'éducation communautaires; l'accès à l'utilisation des infrastructures minières par le grand public, etc.

L'un des grands sujets de préoccupation pour les décideurs dans les pays en développement porte sur les mécanismes d'allocation des parts des recettes minières du gouvernement central aux communautés minières locales, et la

gestion des fonds ainsi alloués. L'élément le plus important auquel il faut veiller en ce qui concerne les recettes reversées aux communautés (de même que les recettes retenues par le gouvernement central), c'est la façon de gérer et d'utiliser ces fonds. Etant donné que les gisements miniers ont une durée de vie limitée, les économies locales qui dépendent essentiellement sur l'exploitation minière peuvent à un moment donné s'arrêter de tourner si l'utilisation et la gestion des recettes de la communauté ne sont pas planifiées de manière judicieuse. Le défi majeur reste la diversification de l'économie pour éviter la création des communautés minières qui dégénèrent en villes fantômes après l'épuisement des ressources. Une attention particulière devra être portée sur la formation de ces communautés en gestion des recettes, sur le renforcement de leurs capacités de négociation avec les gouvernements et le secteur privé, ainsi que leurs capacités à investir dans les activités économiques après l'exploitation minière et dans les infrastructures utilitaires.

Il existe plusieurs programmes de gestion des recettes minières des pays ou communautés d'accueil. Il y a par exemple l'*Alaska Permanent Fund* (basé sur les recettes pétrolières) et les Fonds fiduciaires implantés dans l'île Nauru qui sont alimentés par les recettes de phosphate. Le plan d'allocation, de gestion et de suivi des recettes du projet Pipeline Tchad-Cameroun intègre le principe de sauvegarde d'une partie des recettes de l'Etat « pour les générations futures. Il existe deux autres aspects de ce schéma qui pourront servir de modèle pour d'autres projets miniers en Afrique. Il s'agit de:

- a) l'attribution d'une proportion des recettes en vue du financement des secteurs prioritaires définis dans l'économie nationale ;
- b) la création d'un comité de supervision (composé des représentants des administrations et des membres de la société civile) chargé de gérer et de contrôler les fonds injectés dans la structure.

Etant donné que le projet vient tout juste de démarrer, il serait judicieux d'évaluer l'efficacité de ce schéma de gestion dans sa phase pratique.

Il pourrait y avoir des dispositions et des accords spéciaux entre les sociétés minières et les communautés locales respectives susceptibles de promouvoir efficacement le développement des dites communautés. Il s'agit entre autres des mécanismes facilitant l'accès du grand public à certaines installations et infrastructures minières (lignes électriques, routes, etc.); de l'aide à la construction et à l'opérationnalisation des services de santé et d'éducation ; et des mécanismes concernant l'emploi préférentiel de la main d'œuvre locale et le recours aux services des entreprises locales. A titre d'illustration, les sociétés minières dans les champs aurifères du Lac Victoria en Tanzanie ont conclu des accords de développement communautaire similaires avec les autorités locales. Une société minière peut également accepter de fournir certaines infrastructures aux communautés en contrepartie des dégrèvements d'impôts.

Autres défis majeurs que devront relever les décideurs:

- c) la création et la pérennisation des richesses minières sans compromettre les considérations environnementale, sociale et culturelle et en assurant un cadre réglementaire qui favorise la création des minerais ;
- d) la sauvegarde à travers les investissements des recettes minières afin d'assurer la pérennité des richesses;
- e) l'amélioration de la gouvernance et de la politique macroéconomique afin de remédier aux phénomènes tels que le « syndrome hollandais », la recherche des rentes et la corruption, l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur les conflits et les facteurs exogènes tels que l'instabilité des prix des produits de première nécessité.

Le boom des ressources a très souvent une incidence négative sur l'économie locale. Il s'agit par exemple du « syndrome hollandais» après que les phénomènes ci-dessous furent observés suite au boom du gaz naturel en Hollande dans les années 1960:

- Le renforcement du compte courant du fait de ce boom qui a provoqué l'accroissement des rentes; ce qui a renforcé la monnaie locale, rendant par conséquent d'autres secteurs moins compétitifs, notamment l'industrie manufacturière, dont les contrats ont conduit à la désindustrialisation.
- L'engloutissement d'un capital local et des ressources humaines limités dans le secteur minier en expansion entraînant de ce fait le sous-développement des autres secteurs et par ricochet une totale dépendance économique vis-à-vis du secteur en plein essor.
- L'instabilité fiscale provoquée par une baisse soudaine des recettes de l'Etat (boom/dépression des rentes) au terme du cycle, ce qui ne saurait correspondre au resserrement de la dépense publique, qui en retour entraîne les déficits de l'Etat, le recours accru à la dette et à une pression inflationniste sur la monnaie locale. Il s'agit là d'une image réelle de ce qui s'est produit en Zambie dans les années 1980 suite à la chute du cours du cuivre.

L'une des stratégies communément utilisées consiste à garder les rentes perçues de façon inattendue dans un fonds de « stabilisation » ou d'« avenir » offshore et à ne pas augmenter rapidement les dépenses publiques en fonction de l'accroissement des revenus. Généralement, ces fonds sont ensuite investis dans une diversité d'instruments (titres, obligations, marchés de capitaux, etc.) devant constituer des sources de revenus fiables dans l'avenir. C'est le cas de la Norwegian « Future Fund ». Cependant, pour les pays ne disposant pas d'infrastructures de base, une partie de ces fonds pourraient bien être investie dans des projets infrastructurels à long terme, tels que les routes, les chemins de fer, les ports, l'énergie, l'eau, les télécommunications, etc., susceptibles de soutenir la concurrence dans d'autres secteurs (diversification). Cela permettrait de réinvestir peu à peu l'argent des rentes dans l'économie sur une période de 10 à 20 ans, et d'améliorer théoriquement l'effet de choc des grands flux des

changes sur la balance des paiements (compte courant) et le budget national. Toutefois, il est extrêmement difficile pour les pays pauvres de satisfaire aux besoins immédiats et pressants de leurs populations. Ainsi, de telles politiques fiscales doivent être enracinées dans des lois qui ne laissent pas à un éventuel gouvernement populiste la possibilité d'utiliser les fonds offshore pour se payer une popularité à court terme.

Une telle stabilisation des fonds futurs pourrait également assurer une équité transgénérationnelle en matière d'extraction de ressources non renouvelables, dans la mesure où ce sont les générations futures qui bénéficieraient des investissements visant à améliorer le paysage infrastructurel. Le réinvestissement des revenus tirés de ce boom permettrait également le développement des entreprises locales du secteur des infrastructures (construction et ingénierie), ainsi que des entreprises de fourniture (ciment, barre à béton armé, équipement, etc.), au lieu de ne compter exclusivement que sur les entreprises et fournisseurs étrangers (importations).

Pour les pays africains ne disposant pas d'opportunités de se doter d'infrastructures à long terme, une partie des fonds offshore pourrait être réinvestie dans un fonds d'investissement régional ou continental, à l'instar du Fonds panafricain pour le développement des infrastructures (FPDI)<sup>8</sup>, qui allouerait aux pays des revenus futurs. Il faciliterait également le développement des marchés régionaux pour les produits nationaux et baisserait le coût des produits régionaux et de la logistique en vue de ses exportations futures.

## **5. Résoudre les problèmes infrastructurels en Afrique**

Une stratégie de développement basée sur les ressources connaît généralement de graves difficultés dans nombre de pays africains du fait du manque des infrastructures (notamment transport et énergie) nécessaires à la réalisation de leur potentiel en ressources naturelles. Ceci est particulièrement vrai pour les pays enclavés et, d'une manière générale, les coûts de logistique relatifs de l'Afrique représentent environ 250% de la moyenne mondiale ; ceci pour quatre raisons :

- L'Afrique est le continent le plus élevé en altitude (il compte peu de fleuves navigables) et 93% du continent se situent dans les zones de grandes précipitation<sup>9</sup>, ce qui entraîne des coûts plus élevés en termes de construction, de fonctionnement et d'entretien des infrastructures.
- La mauvaise balkanisation de l'Afrique par l'Europe a donné lieu à l'enclavement de nombreux pays africains (14) ;
- L'Afrique ne dispose que de 10% de terre à l'intérieur de la côte (comparativement à 18% pour l'OCDE et 27% pour l'Amérique latine) ;

<sup>8</sup> Le FPDI a été créé par un groupe de caisses de retraite en Afrique pour le développement du continent et pour allouer à ces caisses des revenus futurs.

<sup>9</sup> Zone de convergence intertropicale

- Seulement 21% de sa population vit dans les 100 km de côte (contre 69% dans l'OCDE et 42% en Amérique latine).

A cause de cette difficulté, les ressources de nombre de pays africains sont "coincées" et ne peuvent actuellement pas être exploitées, puisque l'on ne peut se permettre d'allouer à des projets isolés les sommes colossales nécessaires aux infrastructures, du fait de l'insuffisance des rentes. Néanmoins, des groupes de projets ou bien quelques projets à grands capitaux (notamment dans les domaines des mines et de l'énergie) peuvent souvent soutenir collectivement les investissements infrastructurels à travers des contrats de type "use-or-pay" passés avec les maîtres d'œuvre. Cette uniformisation des usages nécessite une collaboration transfrontalière, dans la mesure où les questions de ressources s'accommodent très peu des frontières politiques.

Par conséquent, le vaste potentiel de l'Afrique en matière de ressources peut bien se réaliser par les Corridors de développement intégré multilatéraux (Annexe 2), au lieu d'une autre ruée vers les ressources".

## **V. CADRE D'ACTION**

Le cadre d'action (voir ci-dessous) définit une matrice tant au plan national, sous-régional que continental, qui permet de mettre en oeuvre la Vision minière de l'Afrique à l'horizon 2050. Trois étapes de mise en oeuvre ont été identifiées, à savoir une étape à court terme (de 0 à 5 ans à compter de l'adoption de la Vision), une étape à moyen terme (5 à 20 ans) et une étape à long terme (entre 20 et 50 ans). Les attributions des principaux acteurs ont été définies chaque fois que cela était possible. Ce cadre d'action doit être considéré comme un outil dynamique adapté au contexte local et comme une étape du développement de l'économie minière. Ainsi, les trajectoires de réalisation de la vision aux niveaux national et sous-régional seront différentes. Malgré tout, l'Afrique ne pourra atteindre son objectif ultime d'industrialisation et de développement que dans une action collective.

<b>1. ACTIONS EN COURS D'APRES LES TERMES DE LA VISION</b>			
* Renforcement des capacités – DRH (technique, négociation, affaires, marché des produits de base) & institutionnelles (renforcement de celles existantes et création de nouvelles nécessaires aux plans national, régional et continental)			
* R & D visant au développement des capacités locales pour soutenir le processus d'industrialisation.			
* Partenariat entre l'Etat et le secteur privé, les Organisations de la société civile, les communautés et d'autres acteurs clés.			
* Engagement des partenaires au développement tels que la BAD, l'ONU, la Banque mondiale, etc., ainsi que d'autres acteurs à l'échelle du continent à l'instar de l'AMP et autres associations de producteurs			
* Une revue continentale par la CEA/CUA des performances des pays ou de la sous-région en matière de respect des normes et stratégies adoptées			
<b>2. ACTIONS SPECIFIQUES</b>			
<b>Objectifs</b>	<b>Actions correspondantes</b>		
	<b>Niveau national</b>	<b>Niveau sous-régional</b>	<b>Niveau continental</b>
<b>Court terme [&lt; 5 ans]</b>			
Promouvoir la gouvernance des ressources naturelles (gérer l'engagement des parties prenantes durant tout le cycle d'exploitation de la mine ; améliorer la gestion des paiements par transfert)	Intégrer les principes de l'EITI et le Plan de certification du processus de Kimberly dans les politiques, les lois et la réglementation nationales; encourager la création d'organismes nationaux de contrôle et impliquer les parlementaires et les comités indépendants dans le suivi des projets miniers ; envisager la décentralisation de la distribution des revenus miniers; renforcer les capacités de gestion des revenus miniers des institutions nationales et sous-régionales	Accélérer les processus d'harmonisation au niveau sous-régional	Inclure un chapitre sur les ressources humaines dans le MAEP.
Promouvoir l'équité transgénérationnelle	Envisager l'utilisation des Fonds pour les générations futures et les Fonds de stabilisation ; intégrer le secteur minier dans les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.		

<p>Améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités de mise en œuvre de la Vision</p>	<p>Bâtir un large consensus sur la nécessité d'une approche intégrée pour le développement des ressources minières ; diffuser les informations, sensibiliser et renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique à l'horizon 2050; mettre sur pied des comités interministériels (mines, finances, industrie et commerce, infrastructure, éducation, science et technologie, etc.) pour la mise en œuvre de la Vision ; sensibiliser les organes de contrôle tels que les parlementaires, les décideurs politiques, les organisations de la société civile, etc.</p>	<p>Diffuser les informations, sensibiliser et renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique à l'horizon 2050.</p>	<p>Une revue continentale par la CEA/CUA des performances des pays/sous région en matière d'application des normes et stratégies adoptées. Dans le cadre de la revue du Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre des recommandations du Sommet sur le développement durable, la présentation par les pays membres d'une position commune sur le secteur minier (par rapport à la Vision) lors des prochaines réunions de mise en œuvre et d'élaboration de politiques sur le développement durable en 2010-2011, et la mobilisation du soutien de la communauté internationale pour la mise en œuvre de la Vision.</p>
<p>Encourager la création de petites exploitations minières communautaires et artisanales résilientes ou ASM</p>	<p>Formaliser les ASM et améliorer le niveau des programmes afin de mettre à niveau les connaissances, les compétences et la technologie dans le secteur des ASM ; intégrer les ASM dans les stratégies de réduction de la pauvreté; garantir l'égalité entre les genres; éliminer le travail des enfants, encourager le partenariat avec le gouvernement et les grandes exploitations minières afin de faciliter l'accès à la technologie, aux compétences au savoir et aux marchés; et renforcer les associations de ASM.</p>	<p>L'harmonisation des politiques, des lois, de la réglementation, des normes et des codes relatifs aux ASM.</p>	<p>La promotion par la CUA/AMP en collaboration avec les communautés et les petites exploitations minières (CASM)-Afrique de la mise en œuvre de la Vision et des initiatives de formalisation et de mise à niveau des compétences, des connaissances et des pratiques dans le secteur minier artisanal et les petites exploitations minières. La conduite par la CUA des efforts de développement des politiques, des lois, de la réglementation, des normes et des codes de promotion des ASM durables.</p>
<p>Progrès en faveur de l'égalité des genres et le renforcement des capacités des femmes</p>	<p>Initier le renforcement des capacités des femmes par l'intégration de l'aspect genre dans les politiques, les lois, la réglementation, les normes et les codes miniers.</p>	<p>Adopter et mettre en œuvre des chartes sous-régionales en matière de genre dans le secteur minier</p>	<p>Adoption et mise en œuvre par la CUA des chartes continentales en matière de genre dans le secteur minier</p>

<p>Renforcer les capacités de marchandage de l'Afrique</p>	<p>Négocier/renégocier les contrats afin d'optimiser les résultats du développement minier; bâtir et renforcer les capacités de négociation des agents publics au moyen de la formation, des voyages d'étude, etc.; former les responsables gouvernementaux à la commercialisation des minerais, à la fiscalité et à la comptabilité minières.</p>	<p>La promotion du développement des capacités et la mise en place par les pays de la région de plate-formes sur la négociation des contrats relatifs aux ressources. Promotion par les pays de la région de la mise en place des échanges de produits de base.</p>	<p>Adoption par la CUA/AMP d'une charte de développement durable et d'une carte de pointage pour promouvoir la normalisation des contrats au niveau continental. Promotion par la Banque africaine de développement, à travers la Facilité africaine pour l'assistance juridique, du renforcement des capacités de négociation des contrats/la fiscalité et la comptabilité minières afin de faciliter l'accès aux centres d'excellence et d'expertise sur le sujet. D'autres organismes internationaux, dont l'ONU devront suivre le pas. Promotion par la CUA de la mise en place des échanges de produits de base à l'échelle continentale.</p>
<p>Promouvoir une exploitation minière sûre et responsable ainsi qu'une bonne intendance du matériel.</p>	<p>Améliorer les régimes réglementaires miniers en adoptant les meilleurs standards environnementaux, sociaux, professionnels, sécuritaires et sanitaires ; renforcer les capacités de mise en œuvre.</p>	<p>Adoption par les pays de la région de régimes miniers communs</p>	<p>Promotion par la CUA de l'harmonisation des régimes miniers à l'échelle continentale.</p>
<p>Accroître le niveau et la qualité des données sur les ressources potentielles</p>	<p>Financement par les Etats membres de plus de programmes de cartographie et d'inventaire minier et amélioration de la base de données géoscientifiques, y compris les systèmes cadastraux.</p>	<p>Adoption et mise en œuvre par les pays de la région de programmes de cartographie et d'inventaire miniers, y compris à travers l'utilisation de techniques modernes de détection à distance ; amélioration par les pays de la région des efforts de normalisation des méthodes et approches de collecte et de diffusion des données (ex. la stratigraphie, les légendes, etc.)</p>	<p>Développement par la CUA et l'AMP d'un programme continental de cartographie et d'inventaire minier, en collaboration avec l'Organisation africaine des études géologiques, et mobilisation des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.</p>
<p>Améliorer la participation du public (consultation et échange d'informations/ prise de décision participative/méc</p>	<p>Intégrer l'évaluation environnementale (et social) stratégique (EES), l'Evaluation de l'impact environnemental (EIE) et l'Evaluation de l'impact social (EIS) dans les politiques, les lois et la réglementation; adapter au contexte local les dispositions pertinentes</p>	<p>Adoption et mise en œuvre par les pays de la région des chartes sur le développement durable et des directives pour le développement et la gestion des ressources minières transfrontalières.</p>	<p>Appui de la CUA aux efforts d'intégration dans les codes et standards continentaux des dispositions pertinentes de CSR</p>



<p>anisme de résolution des conflits) dans le secteur minier</p>	<p>des politiques, lois et réglementation de la Convention de Aarhus et les Principes de l'Equateur ; développer et renforcer les capacités de mise en oeuvre des nouvelles dispositions ; développement et adoption par toutes les compagnies minières des chartes de CSR conformément à la clause additionnelle de l'Initiative mondiale de rapportage ; promotion par les gouvernements et les OSC des programmes de renforcement des capacités en vue de renforcer les capacités des communautés locales à prendre des décisions éclairées.</p>		
<p>Lutter contre les violations des droits humains et le risque pour les ressources naturelles d'alimenter les conflits</p>	<p>Mettre au point des méthodes et des outils d'analyse des risques de conflit et les intégrer dans les cadres de planification ; inclure la dimension conflits et les facteurs structurels de risque dans les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté ; Examiner les initiatives de décentralisation de la distribution et l'allocation des ressources; garantir une implication plus large, active et visible des communautés affectées dans l'adoption, la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets miniers. Développer des conditions favorables au consensus sur les priorités et options de développement et de gestion des ressources minières. Faire des EES EIS et EIE des mandataires pour l'adoption des projets ; examiner la distribution locale des ressources minières ; créer des organismes multisectoriels de contrôle afin d'assurer une plus grande participation à la prise de décisions, au suivi et à l'évaluation des projets miniers. Développement et mise en oeuvre par les compagnies minières de chartes de CSR. Développement et application par l'ICMM des règles d'observance des directives sur la gouvernance des ressources naturelles.</p>	<p>Elaboration par les pays de la région des directives sur le développement et la gestion des ressources minières transfrontalières. Promouvoir des forums d'échange d'expérience entre pays membres et acquérir des connaissances sur la gouvernance des ressources naturelles.</p>	<p>Intégration par la CUA de l'aspect paix et sécurité des ressources naturelles dans ses mécanismes existants de prévention des conflits et d'alerte rapide, ainsi que la gestion des conflits et les politiques et programmes de maintien et de soutien à la paix; Elaboration par la CUA d'un code de conduite pour le développement des ressources minières et s'assurer le respect des normes et standards internationaux souscrits ; vulgariser et promouvoir l'intégration aux politiques, lois et réglementation nationales des dispositions pertinentes de l'EITI, l'EITI++, du Processus de Kimberley ; introduction par le MAEP d'une charte sur la gouvernance des ressources naturelles. La pression des groupes de consommateurs et des parties prenantes sur les compagnies minières de se conformer aux normes et standards internationaux. La création ou le renforcement par les organes compétents de l'UA des mécanismes existants de suivi et de contrôle du respect des normes africaines et internationales, ainsi que des résolutions de l'ONU sur la</p>

			lutte contre l'impunité et les abus; documenter et présenter les mauvaises pratiques, améliorer le suivi et l'application des sanctions et embargos de l'ONU et mettre en œuvre les recommandations pertinentes du panel des experts de l'ONU.
Améliorer les infrastructures physiques et les infrastructures liées à la connaissance	Déployer les rentes pour lancer le développement des infrastructures physiques et sociales	Identification par les pays de la région des projets de ressources minières susceptibles d'orienter les corridors de développement	Promotion par la CUA du Programme de développement spatial du NEPAD (PDS).
Renforcement des capacités	Instituer des réformes éducatives, y compris la normalisation des qualifications, des programmes, etc. afin de développer les capacités permettant de réaliser la Vision. Promotion par les gouvernements des foyers d'innovation technologique	Consolidation des centres de formation existants et aider à la création de nouveaux centres. Promotion par les pays de la région de la normalisation des programmes et qualifications sur la formation minière	Promotion par la CUA du programme du NEPAD sur la création de Centres d'Excellence.
Mobilisation des capitaux	Mise en valeur par les gouvernements du potentiel offert par les PPP; instauration par les gouvernements d'approches novatrices afin d'améliorer et de canaliser l'épargne locale pour le financement des projets et programmes nationaux.	La promotion par les pays de la région de la création de marchés de capitaux sous-régionaux afin de mobiliser les capitaux au niveau de la région en vue du financement des projets et programmes régionaux.	La promotion par l'CUA/la BAD/la CEA de l'investissement continental pour élargir l'Indaba minier.
Optimiser les options d'utilisation des terres et promouvoir une bonne gestion environnementale et la responsabilité sociale	Le renforcement par les gouvernements de l'utilisation des EES, EIS et EIE ; la vulgarisation par les Chambres des mines des Instruments de développement communautaires de l'ICMM et de l'Initiative mondiale de rapportage (GRI), le Supplément minier et le Secteur métallurgique et s'assurer que les compagnies minières respectent tous ces instruments; intégration par les gouvernements des principes de participation du public dans les politiques, lois et réglementation minières ; respect par les compagnies des chartes sur la responsabilité sociale des entreprises (CSR); et optimisation de la coordination de l'action gouvernementale.	Promotion du Programme de développement spatial du NEPAD (PDS) afin d'optimiser l'utilisation des terres.	Promotion du Programme de développement spatial du NEPAD (PDS) afin d'optimiser l'utilisation des terres.

Mettre en valeur le potentiel des partenariats	Etablir des partenariats tripartites entre le gouvernement, le secteur privé et les OSC.	Promouvoir la coopération et l'intégration régionales	La promotion par la CUA du partenariat avec l'UE, la Chine et d'autres organisations
<b>Moyen terme [ 5 – 20 ans]</b>			
Renforcer le respect des normes, des législations, des codes, etc.	Améliorer le cadre légal et réglementaire et accroître la conscience et la participation du public; Concevoir des stratégies de mise en oeuvre accompagnées de sanctions pénales crédibles et lourdes, telles que le retrait des agréments; assurer la cohérence et la prévisibilité; édicter des règles et directives claires pour réduire les risques d'interprétation conflictuelle		
Développement des infrastructures socio-économiques	Mise en œuvre du PDS du NEPAD	Mise en œuvre du PDS du NEPAD	Mise en œuvre du PDS du NEPAD
Migration latérale/Valeur ajoutée en amont	Mettre en place des regroupements pour l'innovation et l'adaptation technologique	Créer des Centres d'Excellence basés sur la connaissance ; améliorer l'harmonisation des compétences et des standards afin de faciliter le flux des facteurs	Mettre en œuvre le programme du NEPAD pour la création de Centres africains d'excellence
Améliorer la chaîne des valeurs et maximiser la diversification des économies	L'intensification de la diversification des ressources (création d'un environnement propice au développement des entraînements en amont et en aval, la valeur ajoutée, notamment la semi transformation et les regroupements, avec un échange de technologies entre pays) et l'investissement dans d'autres secteurs des rentes ou capitaux générés par les ressources naturelles.		Engager la mobilisation des ressources, surtout financiers
<b>Long Terme [&gt; 20 ans]</b>			
Maximiser les effets d'entraînement et multiplicateurs de l'économie locale	La diversification en dehors des ressources minérales sur la base des entraînements (transformation finale), mais aussi l'investissement dans d'autres secteurs des rentes ou capitaux générés par les ressources	Coordination efficace et efficiente de la planification et de la mise en œuvre des stratégies et mesures continentales	Marchés financiers et de produits de base autonomes créés et fonctionnels
R & D visant au développement des capacités locales pour soutenir le	Renforcer les R&D pour le développement de solutions et stratégies innovantes afin de relever les défis de	Mettre en place une alliance régionale pour la recherche et le développement stratégique	Mettre en place une alliance continentale pour la recherche et le développement stratégique

processus d'industrialisation	développement du pays et soutenir le processus d'industrialisation		
	<b>Renforcer la mise en place de groupes et la création des corridors de développement</b>		

	<b>Renforcer les grappes et les couloirs de développement</b>		
Une économie industrialisée africaine diversifiée, vibrante et compétitive sur le marché mondial	Capacités locales renforcées suffisantes pour répondre aux besoins technologiques et industriels.		Maintenir et continuer à faire fonctionner le centre d'excellence axé sur les connaissances.
Intégration dans les blocs économiques régionaux	Accélérer la ratification des protocoles régionaux pertinents et les intégrer leurs dispositions dans les politiques, lois et réglementations régionales.	Promouvoir la collaboration et l'intégration régionales en vue d'un marché commun de produits de base.	Mettre en place un mécanisme pour l'intégration régionale basée sur le commun de produits de base
<b>Impératifs</b>			
* Sécuriser l'adhésion et l'engagement des Etats membres et d'autres parties prenantes.			
* Contextualiser et adapter les stratégies continentales aux spécificités nationales/régionales			

## VI. PERSPECTIVES

Avec les approches sus décrites, il est espéré que la situation minière de l'Afrique peut s'améliorer. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour parvenir au changement. Les politiques, législations et réglementations destinées à faciliter la participation équitable des opérateurs économiques et des communautés locaux doivent être peaufinées, ainsi que les instruments pour améliorer la distribution des revenus (provenant des redevances, es taxes sur les revenus, des taxes foncières, etc. ). La transparence et l'efficacité dans la gestion des revenus versés aux diverses autorités gouvernementales sont devenues un aspect important de l'agenda de la politique minière. Les mécanismes de renforcement de ces deux impératifs sont encore à leurs débuts, mais peuvent significativement améliorer les profits de la population des pays africains riches en ressources. Ils doivent s'accompagner des efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences au niveau des gouvernements et autres organismes publics pour une planification à long terme efficace, une gestion prudente, des dépenses intelligentes, et l'épargne et l'investissement des richesses minières. La Vision africaine pour l'exploitation minière a été mise au point pour fournir un plan détaillé crédible pour résoudre les problèmes susmentionnés; Elle repose sur la mise au point d'une nouvelle approche de développement intégré pour l'exploitation des ressources minières basée sur une forte volonté politique, une bonne compréhension des avantages de l'Afrique, l'exploitation des opportunités offerts par le boom actuel des

produits de base, l'optimisation du potentiel de l'intégration régionale, et la construction des partenariats pour le changement.

## **Annexe 1: Initiatives dans la recherche de nouveaux contrats sociaux dans le domaine minier**

Le début du 21<sup>ème</sup> siècle a été marqué par une série d'initiatives visant à améliorer les résultats du développement minier. Une liste non exhaustive des plus importants sont énumérés ci-dessous. Les résultats de ces initiatives ont informé la formulation de la vision africaine pour l'exploitation minière d'ici à 2050.

- La deuxième Conférence des ministres africains responsables du développement et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques en Afrique, qui s'est tenue du 21 au 22 Novembre 1997, à Durban, Afrique du Sud, a adopté la "Déclaration de Durban sur la coopération sous-régionale et régionale pour le développement et l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources minérales en Afrique », qui, entre autres, a engagé le continent à l'approfondissement des réformes en cours et à créer un environnement propice à accroître les flux d'investissements nationaux et étrangers dans les minéraux et les secteurs de l'énergétiques..
- Le Processus de Kimberley a commencé en mai 2000 à Kimberley (Afrique du Sud) comme les gouvernements, les ONG et les groupes industriels intéressés ont cherché à trouver un moyen pratique d'empêcher les diamants illicites d'entrer dans le commerce légitime des diamants. Il s'agit d'une initiative unique des autorités gouvernementales, de l'industrie internationale du diamant et des ONG afin d'endiguer les flux de ce qu'on appelle les diamants du sang »- des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer les guerres contre des gouvernements légitimes. Celles-ci ont contribué à alimenter des conflits dévastateurs, dans un certain nombre de pays en Afrique. Le Processus de Kimberley est actuellement composé de 43 participants, comprenant les États et les organisations économiques régionales, y compris l'Union européenne.
- En novembre 2000, les États membres de l'UEMOA ont décidé d'adopter une politique et une législation minières communes, y compris code fiscal harmonisé dans un effort visant à favoriser l'harmonisation sous-régionale. Les principaux objectifs de cette politique sont:
  - l'institution d'un environnement attrayant pour les investissements miniers;
  - la diversification des produits miniers;
  - la transformation des minéraux dans les zones où ils sont produits;
  - la co-existence des mines industrielles et des petites mines informelles,
  - la préservation de l'environnement.
- Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 Septembre 2002 a

- introduit une section sur les mines / métaux dans le Plan d'action de Johannesburg (PdAJ). Ces efforts ont abouti au paragraphe 46 de la JPoI sur les mines / métaux. Il reconnaît que les mines / métaux peuvent contribuer au développement durable lorsque les questions sont correctement traitées, c'est-à-dire avec la bonne gouvernance. L'objet de ce paragraphe couvrait l'ensemble du cycle de vie de l'exploitation minière aux métaux en reconnaissance du fait que les problèmes qui se produisent à n'importe quel stade du cycle de vie ont également des répercussions sur les autres étapes
- L'Initiative de transparence dans les industries extractives (EITI) a été lancée par le Premier ministre britannique, Tony Blair, lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en Septembre 2002. Son objectif est d'accroître la transparence sur les paiements effectués par les entreprises et les recettes que tirent les gouvernements des industries extractives. L'EITI soutient l'amélioration de la gouvernance dans les pays riches en ressources par le biais de la publication complète et la vérification des paiements des compagnies et les recettes publiques provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. oil, gas and mining.
  - En novembre 2002, un Séminaire conjoint CEA - UNDESA sur le thème "activités minières artisanales et à petite échelle en Afrique: identifier les meilleures pratiques et l'édification moyens de subsistance viables des communautés», qui s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, a adopté la Vision Yaoundé sur les activités minières artisanales et à petite échelle. En voici la teneur: "contribuer à réduire durablement la pauvreté et améliorer les moyens de subsistance des communautés artisanale et à petite échelle dans les pays d'Afrique d'ici à l'an 2015 conformément aux Objectifs du millénaire pour développement." Les stratégies clés pour réaliser la vision comprennent la formalisation et la réflexion des questions liées aux activités minières artisanales et à petite échelle (ASM) dans la législation et les codes nationaux, d'une part, et l'intégration des ASM dans les programmes de développement des communautés rurales et les stratégies de réduction de la pauvreté.
  - Le rapport du MMSD, dont le titre est « L'ouverture de nouveaux horizons: l'exploitation minière, des minéraux et le développement durable » a été publié en 2002. Ce rapport examine le rôle du secteur minier dans la transition vers le développement durable et fournit une base pour un processus stratégique et en cours pour la mise en œuvre des principes du développement durable dans les mines et l'industrie des minéraux..
  - En 2003, l'UEMOA a adopté un Code minier communautaire, qui contient un cadre juridique unifié pour l'exploration minière et l'exploitation minière dans son territoire. Le Code énonce la propriété minière, les types de minéraux soumis à la réglementation et leur régime juridique, l'accès aux droits miniers, les droits et obligations des détenteurs du titre minier, les incitations spéciales accordées au cours de l'exploration et de l'exploitation , et le règlement des différends.



- La Revue des industries extractives (EIR) lancée par le Groupe de la Banque mondiale pour discuter de son rôle futur dans les industries extractives avec les parties prenantes concernées a été achevée en 2003 et les recommandations de l' EIR ont été publiées dans le rapport final intitulé «Trouver un meilleur équilibre." L'objectif de cette étude indépendante a été de produire un ensemble de recommandations dans le cadre de la mission globale de réduction de la pauvreté et la promotion du développement durable du Groupe de la Banque mondiale.
- ❖ En 2003, le Conseil international des mines et des métaux (CIMM) a adopté le cadre de développement durable du CIMM. C'est est un outil essentiel pour aider les membres à améliorer leurs résultats en matière de développement durable. Le cadre est composé de quatre éléments - 10 principes, appuyé par l'information du public, l'assurance indépendante, et l'échange de bonnes pratiques. Les principes visent à couvrir les "aspects importants du développement durable", y compris la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, les droits de l'homme, la conception responsable de produits, l'environnement et la diversité biologique, le développement social, économique et institutionnel, le choix des matériaux appropriés, l'engagement du public et l'établissement des rapports vérifié de manière indépendante. Ces principes sont les suivants:
  - Mettre en œuvre et maintenir des pratiques d'affaires et les systèmes de gouvernance d'entreprise fiables ;
  - Intégrer les considérations relatives au développement durable dans le processus de décision au sein de l'entreprise ;
  - Défendre les droits de l'homme fondamentaux et le respect des cultures, des coutumes et des valeurs dans les relations avec les employés et les autres personnes affectées par nos activités ;
  - Mettre en œuvre des stratégies de gestion du risque fondée sur des données valables et des données scientifiques solides ;
  - Chercher à améliorer continuellement notre santé et notre sécurité ;
  - Chercher à améliorer continuellement nos performances environnementales ;
  - contribuer à la conservation de la biodiversité et des approches intégrées à l'aménagement du territoire ;
  - Faciliter et encourager la conception responsable de produits, d'utiliser, réutiliser, recycler et éliminer nos produits ;
  - Contribuer développement social, économique et institutionnel de des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités ;
  - Mettre en œuvre des arrangements sur l'élaboration des rapports efficaces et transparents sur l'engagement, la communication et vérifiés de façon indépendante avec nos parties prenantes.
- En février 2004, trente ministres africains en charges des mines, et/ou leurs représentants ont lancé le Partenariat africain des mines (AMP), dans le but de défendre et de coordonner les initiatives minières sous les auspices du NEPAD. Les ministres ont identifié les programmes et projets

- d'exploitation minière dans six domaines clés: activités minières artisanales ou à petite échelle; harmonisation des politiques de l'exploitation minière, l'environnement et le développement durable, la valorisation et la valeur ajoutée, le développement des ressources humaines, et la promotion des investissements étrangers et la participation des autochtones dans les entreprises minières. Les efforts actuels de l'AMP visant à formuler « l'African Mining Policy Framework » et la "Charte pour le développement durable des minéraux et du secteur minier de l'Afrique" revêtent une importance fondamentale dans la formulation de la politique minière du continent.
- En 2004, un groupe de travail multilatéral co-décidé par la GRI et le CIMM a mis au point la « Global Reporting Initiative » (GRI), supplément de 2002 sur Secteurs de l'exploitation minière et des métaux pour accompagner les « Sustainability Reporting Guideline » de la GRI. Le supplément contient des lignes directrices ainsi que les indicateurs permettant le suivi des performances par rapport au cadre SD du CIMM. En identifiant et en ciblant l'économie, l'environnement, et les questions sociales et les indicateurs de performance propres à l'exploitation minière, aux minéraux, et à l'industrie des métaux, le supplément aide les entreprises à répondre à ces questions d'une manière uniforme, en produisant des rapports plus pertinents, significatifs et comparables.
  - En 2007, la grande table ronde sur "La gestion de ressources naturelles de l'Afrique pour la croissance et la réduction de la pauvreté» a été conjointement organisée par la CEA et la Banque africaine de développement le 1er février 2007, à Addis-Abeba, Ethiopie. L'objectif de l'édition de 2007 de la grande table ronde était de promouvoir des discussions franches sur les défis de la gestion efficace des ressources naturelles de l'Afrique pour la croissance et la réduction de la pauvreté et le cadre d'un agenda pour l'action future. Parmi les questions examinées, figurent : la gouvernance des ressources naturelles, l'appropriation, la participation et l'équité entre les générations; le pouvoir de négociation, la valeur et le rôle des nouveaux acteurs mondiaux, la gérance de l'environnement et la capacité, les partenariats et l'intégration régionale.
  - En mars 2007, les ministres de la SADC en charge des mines ont adopté un cadre pour l' «Harmonisation des politiques, normes, législations et réglementations de l'exploitation minière en Afrique australe». Un plan de mise en œuvre, pour traduire le cadre en programme opérationnel des activités, a également été mis au point. Le Plan de mise en œuvre de l'harmonisation a huit thèmes ou domaines d'activité basé sur des catégories d'activités connexes. Cela a été approuvé par la réunion d'experts de la SADC, provenant à la fois du secteur privé et hauts fonctionnaires des gouvernements de la SADC et doit être approuvé par les ministres des mines en août 2008. Les thèmes et leurs objectifs, considérés comme des priorités par les experts de la SADC, sont les suivants:

- ❖ **politique, réglementation et administration:** le but est d'adopter des objectifs similaires pour politiques nationales de l'exploitation minière et d'arrimer les procédures administratives au secteur ;
  - ❖ **systèmes d'informations minières et géologiques:** ceux-ci visent à standardiser les données géologiques et à augmenter la disponibilité de l'information géologique pour stimuler l'investissement dans l'industrie;
  - ❖ **ressources humaines et capacités institutionnelles:** il vise à améliorer la qualité et la quantité des compétences disponibles, et à normaliser les qualifications comme base pour la libre circulation des compétences dans la région;
  - ❖ **sécurité, santé et 'environnement:** l'accent est mis sur le développement et la mise en œuvre d'un ensemble commun de la, de normes sanitaires sécuritaires et environnementales de la SADC dans l'industrie minière ;
  - ❖ **promotion des investissements:** il vise à l'institutionnalisation forums d'investissements dans l'exploitation minière à l'échelle de la SADC, à fournir des informations concernant les investissements, et à cibler le développement des infrastructures dans les zones minières potentielles;
  - ❖ **valeur ajoutée, Innovation et d recherche - développement:** promouvoir la création de la valeur en aval par la collecte des informations sur les tarifs douaniers et des opportunités de marché et élaborer un système d'innovation pour accroître la compétitivité des chaînes de valeur des minéraux de la SADC;
  - ❖ **activités minières artisanales et à petite échelle:** le but est la mise à niveau des connaissances et des compétences des petits exploitants artisanaux dans le domaine minier, ainsi que la mise à disposition des informations et des services pour répondre à leurs manque d'accès à ces services;
  - ❖ **questions sociales et genre:** le but est d'encourager les liens entre les communautés et l'évolution de minéraux, et d'améliorer le rôle des femmes dans l'industrie minière.
- Le Groupe d'étude international d'examen des régimes miniers de l'Afrique (ISG) a été créé en octobre 2007 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à la suite de la grande table de 2007, en vue de procéder à un examen des régimes miniers actuels de l'Afrique et de proposer des recommandations sur la façon dont le potentiel de transformation du secteur minier peut être amélioré. Il est composé des principaux universitaires africains et internationaux, des praticiens du droit des ressources naturelles, des économistes et des gestionnaires publics.
  - En Février 2008, la dixième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté une décision sur le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et une Déclaration sur le développement industriel l'Afrique qui a reconnu le

- rôle que les ressources minérales de l'Afrique peuvent jouer pour promouvoir le développement et l'industrialisation du continent
- L'EITI ++, a été lancé par la Banque mondiale en 2008 avec pour objectif de soutenir un certain nombre de pays, principalement en Afrique, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et l'adoption de mesures tout au long de la chaîne de valeur des ressources minérales, en abordant des questions en amont et en aval (comme les licences, les achats, la propriété, la responsabilité sociale des entreprises, le développement durable, etc.).
  - En 2008, dans le cadre du suivi de la grande table ronde de 2007, la Banque africaine de développement (BAD) a mis en place un mécanisme d'appui juridique africain (ALFS). L'objectif majeur de ce mécanisme est d'éliminer l'assymétrie et le déséquilibre des connaissances dans la résolution des problèmes posés par les fonds à vaujour et dans les transactions commerciales complexes, surtout concernant les ressources naturelles. Ce mécanisme aura deux principaux domaines de programmes : (i) la mise sur pied d'un service de consultation juridique, et (ii) le renforcement des capacités et le programme de renforcement des capacités.

## Annexe 2: Couloirs de développement africains (DCs)

Les couloirs de développement ont été mis en œuvre pour la première fois en Afrique australe dans le cadre des SDI (Initiatives de développement spatial) financés par l’Afrique du Sud après la libération en 1994.

Le Secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement ont récemment adopté des couloirs de développement comme instrument important pour la configuration, la priorisation et la promotion des infrastructures liées et des investissements économiques sectoriels importants dans des zones géographiques définies (également connues sous le nom de Initiatives de développement spatial) comme moyen de :

- promouvoir les échanges et les investissements en vue de la croissance économique;
- optimiser l’utilisation des infrastructures;
- encourager le processus de valeur ajoutée (valorisation);
- renforcer la compétitivité des économies africaines.

Les couloirs de développement développés dans le cadre de la stratégie SDP, du NEPAD sont informés par l’expérience des “SDI” dans la région d’Afrique australe, le premier étant le Couloir de développement de Maputo(MDC), qui a été un succès, entre l’Afrique du Sud et le Mozambique en 1995.

Le MDC a été le premier à, être conceptualisé en 1994 comme projet de réhabilitation sur un couloir de transport déjà existant mais non opérationnel par les directions de transport des deux gouvernements coopérants, mais a été intégré dans le premier DC (SDI) en incorporant tous les secteurs économiques dans le SDI. Toutefois, dans l’ensemble, ce couloir constitue un effet d’émulation pour d’autres couloirs de développement en Afrique et ailleurs, particulièrement pour les états, comme le Mozambique, qui ont hérité des infrastructures non existantes ou détruites..

A ce jour, le SDI a contribué à faciliter plus de 5 millions de dollars d’investissements dans le secteur privé dans le développement des infrastructures régionales, le développement industriel et l’exploitation et la valorisation des ressources naturelles. Les investissements infrastructurels majeurs sont, entre autres: le N4 Maputo Toll Road , l’accord de gestion avec le Merseyside Docks and Harbour Company de Liverpool pour mettre à niveau et faire fonctionner le port de Maputo, l’amélioration du poste frontalier de Lebombo, la construction de lignes électriques de haute tension de Duyha (Afrique du Sud, près de Johannesburg) à Maputo à travers les sociétés d’électricité d’Afrique du Sud et du Mozambique, et le développement du champ gazier de Pande/Temane au Mozambique et la construction d’un pipeline en Afrique du Sud <sup>10</sup> par Sasol (Afrique du Sud) et ENH b(Mozambique)..

---

<sup>10</sup> Afrique du Sud

En utilisant les maigres ressources d'investissement pour obtenir l'impact optimal, les SDP d'Afrique fournit un moyen de facilitation des plate-formes de développement économique intégré basé sur la promotion de larges placements sûrs ( habituellement dans la valorisation des minéraux) et des investissements connexes en amont et en aval. Ils fournissent également une stratégie pour catalyser les secteurs durables (agriculture, tourisme, transformation des ressources) et, en le faisant, fournit un instrument pour l'introduction de l'objet spatial dans la planification du développement des infrastructures et économique. Toutefois, les DC ne sauraient constituer une panacée pour remplacer les autres stratégies de développement, surtout celles requises pour les services sociaux.

Le modèle de SDI fournit un moyen pratique d'atteindre l'approche régionale pour le développement qui va au-delà des limites des projets regroupant plusieurs pays, en encourageant un processus soutenu du développement intégré au sein de la région définie par ses potentialités économiques plutôt que par ses frontières politiques..

Couloirs de développement durable africains basés sur les potentialités économiques:



Source: Mintek 2007.

Une étude africaine sur les CD a révélé le potentiel du vaste réseau de Corridors de Développement du continent. Selon cette étude, les besoins en infrastructures physiques et sociales d’Afrique sont tellement importants qu’ils ne peuvent être réalisés dans un délai raisonnable sans une véritable contribution du secteur privé. Etant donné le renchérissement actuel des prix des ressources minières d’Afrique sur la scène internationale, l’Afrique doit saisir cette opportunité pour arriver à la modernisation de ses économies face à cette demande mondiale. Par ailleurs, l’exploitation des ressources minières doit servir au financement des infrastructures au travers de l’afflux de recettes durables. Les infrastructures doivent être disponibles et accessibles afin de permettre l’exploitation d’opportunités d’investissement privé que sont notamment l’agriculture, la transformation agricole et le tourisme entre autres.

### ***Interdépendance collective***<sup>11</sup>

Les Corridors de Développement peuvent être adaptés pour renforcer la gouvernance africaine à travers l’interdépendance collective en mettant en place des institutions transfrontalières pour le CD lui-même (Organe Multilatéral des Chefs d’Etats) ainsi que pour les infrastructures et structures associées tels :

- L’organe régissant les CD (Chefs d’Etats multilatéraux);
- La promotion de l’investissement des CD, une agence de mise en œuvre ordonnée (la dernière est contenue dans l’Initiative Logistique du Corridor de Maputo, MCLI21, par les usagers du secteur privé du CD);
- Les structures transfrontalières d’énergie électrique (exemple le Motraco JV22 entre les installations sud-Africaines et mozambicaines, et le pipeline de gaz PPP entre SASOL et les deux gouvernements);
- Les concessions de transport transfrontalières(PPP) comme l’autoroute du CDM (concessions transafricaines);
- Une administration conjointe aux postes frontières (pour faciliter un transit rapide) comme prévu au poste frontière du CDM;

Cette stratégie d’interdépendance collective au travers des CD peut rassembler les maigres ressources des Etats membres et étendre la propriété des CD qui militeraient contre l’intervention unilatérale d’un des Etats membres. Cette stratégie peut en outre puiser dans les ressources d’un pays membre du CD doté d’une grande capacité de gouvernance alors qu’un PRM (Pays à Revenu Moyen) peut indirectement soutenir les programmes de gouvernance dans les pays avoisinants, comme pour le rôle de l’Afrique du Sud en Afrique australe. Par ailleurs, les CD étant des initiatives régionales ils peuvent obtenir un soutien en terme de gouvernance provenant des communautés économiques régionales (CER) comme la SADC, le COMESA et la CEDEAO.

---

<sup>11</sup> Le terme “interdépendance collective” a été utilisé pour la première fois à la création de la SADCC par les Etats frontaliers (dans la lutte contre l’apartheid) en 1980.

A long terme, les CD devraient inexorablement conduire les Etats participants dans une vaste intégration économique régionale qui pourrait avoir des impacts positifs sur la gouvernance à travers l' échange des meilleurs pratiques et la réduction de l'impact d'un changement de politique négative pour n'importe lequel des partenaires.

Les CD issus des ressources sont l'expression concrète d'une stratégie africaine d'industrialisation et de développement constituant un mécanisme intégrateur du renforcement du secteur des ressources en Afrique à travers une corrélation en aval, en amont et parallèle dans les économies locales, nationales et régionales.

Cependant, une telle stratégie nécessite un engagement fort des Etats africains voisins et une volonté commune de travailler ensemble pour le bien commun de leurs peuples respectifs.

### ***Structures de mise en œuvre probable et processus des CD***

Les CD sont de toute évidence « la propriété » des Etats participants et leur supervision sera généralement assurée par les Chefs d'Etats multilatéraux. Cependant, la gestion quotidienne des CD sera faite par un Administrateur de Projet(AP) et son équipe. Celui-ci pourrait être logé dans:

- a) Une structure du CD spécialisée, mise en place uniquement pour établir le CD et qui pourrait plus tard devenir l'organe actuel de promotion des investissements au sein du CD;
- b) Les Communautés Economiques Régionales(CER);
- c) L'Union africaine à travers son agence de mise en œuvre du NEPAD;
- d) Une IDF (régionale ou nationale comme le cadre d'accueil de l'AP du CD de Mtwara en Tanzanie NDC ou l'IDS sud-africain à DBSA).

L'Administrateur de Projet du CD pourrait être pris en charge par la BAD (et d'autres IDF aux niveaux local, régional et international), AUC-NEPAD et les « Partenaires Internationaux » (concept ADCP). Ceci est illustré dans l'organigramme ci-dessous:

La mise en place d'un CD obéit à une série d'étapes ou de phases successives à travers des adaptations généralement nécessaires pour prévoir des circonstances et des caractéristiques spécifiques locales.